

MINISTERE DU COMMERCE, DE
LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT

CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

**RAPPORT DE LA 7^{ème} RENCONTRE
GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO, LE 28 SEPTEMBRE 2007**

Rapport définitif

Ouagadougou, décembre 2007

RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE

Introduction

Le 28 septembre 2007, s'est tenue dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso, la 7^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des autorités politiques, coutumières, religieuses, administratives et civiles de la région des Hauts-Bassins, des représentants des partenaires techniques et financiers et de nombreux opérateurs économiques.

Résumé des différents discours à l'ouverture

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Lassiné DIAWARA, s'exprimant au nom de El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), a d'abord sollicité une minute de silence en la Mémoire de El Hadj Hamadé OUEDRAOGO, Directeur Général de la CCI-BF, de Madame MOUSSAGROS Pélagie, Présidente Directrice Générale de JOSSIRA, de Monsieur Madi OUEDRAOGO, Président Directeur Général de OMA et de toutes les personnes qui ont été arrachées à notre tendre affection depuis la dernière rencontre.

Il a ensuite, au nom du Secteur Privé, souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à l'importante délégation qui l'accompagne et adressé ses vives félicitations au Chef du Gouvernement pour sa nomination à la tête de l'exécutif burkinabè.

Enfin, il a souligné l'importance et la pertinence de l'amélioration du climat des affaires, thème de la présente rencontre et a, à ce titre, félicité le Gouvernement pour les importants progrès enregistrés en matière d'assainissement de l'environnement des affaires.

Succédant à Monsieur Lassiné DIAWARA, Monsieur Mathieu B. OUEDRAOGO, Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins a souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, aux membres du Gouvernement, à l'ensemble des opérateurs économiques et aux partenaires techniques et financiers.

Il a terminé son propos en exprimant la gratitude et la reconnaissance des populations de Sya à l'endroit des autorités pour la tenue régulière de la rencontre dans leur cité.

Ouvrant la 7^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé, le Premier Ministre a également adressé ses sincères condoléances ainsi que celles du Gouvernement aux familles de El Hadj Hamadé OUEDRAOGO, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, de Madame MOUSSAGROS Pélégie, Présidente Directrice Générale de JOSSIRA et de Monsieur Madi OUEDRAOGO, Président Directeur Général de OMA.

Il a par la suite, exprimé sa reconnaissance aux autorités administratives et politiques de la région pour la qualité de l'accueil et a adressé ses félicitations à El Hadj Oumarou KANAZOE pour sa brillante réélection à la tête de l'institution consulaire.

Il a relevé des goulots d'étranglement qui constituent des obstacles à la facilitation des affaires dans notre pays et rappelé que l'objectif de la présente rencontre est de permettre un examen du dispositif juridique et fiscal afin de déceler les dysfonctionnements et d'y apporter des réponses appropriées.

Tout en réaffirmant l'engagement du Gouvernement à travailler de manière concertée à créer un climat fertile aux affaires, il a insisté sur l'importance du capital humain dans le développement et a invité, pour ce faire, le Privé à se mobiliser pour assurer un franc succès aux réformes en cours dans le secteur éducatif.

Résumé du rapport du Comité Technique Paritaire (CTP)

Après le discours d'ouverture, le Président du Comité Technique Paritaire (CTP) a présenté le rapport de suivi des recommandations issues de la précédente rencontre. Ce rapport a été articulé en trois points : le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées dans le cadre du suivi et des propositions pour une mise en œuvre efficace des recommandations.

En ce qui concerne les réalisations, le rapport a distingué les actions déjà réalisées, celles en cours de réalisation et les propositions d'actions qui n'ont pas connu un début d'exécution.

Au titre des insuffisances, le comité a relevé :

- la faible implication du Secteur Privé dans la prise de certaines mesures, notamment celles relatives à la fiscalité ;
- la lenteur dans la mise en œuvre de certaines recommandations ou dans l'adoption de textes d'application de certaines lois ;
- les difficultés de collecte et de traitement de l'information du fait de la lenteur de certains départements à fournir les renseignements sur l'état de mise en œuvre des recommandations, de la multiplicité de cadres traitant de thèmes convergents liés à l'amélioration du climat des affaires et de la faiblesse des capacités opérationnelles du secrétariat du (CTP).

Les propositions suivantes ont été faites au regard des difficultés constatées :

- une meilleure implication du Secteur Privé dans les structures de concertation et la dynamisation de celles qui connaissent des dysfonctionnements ;
- l'accélération de la mise en œuvre des actions en cours ;
- le renforcement du système de suivi à travers :
 - la désignation des points focaux du CTP au sein des différents ministères, par un texte réglementaire ;
 - l'implication effective des Secrétaires Généraux des départements ministériels concernés par le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
 - le renforcement des capacités des structures chargées du suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
 - la mise en cohérence des différentes initiatives relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Comme le suggère la tradition de cette rencontre, le Gouvernement a présenté sa vision sur le thème à travers une communication livrée par Monsieur Mamadou SANOU, Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat.

Résumé de la communication sur les mesures prises par le Gouvernement

Dans son intervention, le Ministre SANOU a d'abord défini le climat des affaires comme l'ensemble des facteurs qui influencent la décision d'investir ou d'exploiter une affaire. Il a ensuite relevé que le concept peut revêtir un sens large ou restreint et a insisté sur l'importance d'un environnement assaini pour une conscience économique vigoureuse.

Monsieur SANOU a en outre jeté un regard rétrospectif sur le bilan des rencontres précédentes en relevant les importants progrès accomplis.

A ce sujet, il a indiqué que des solutions durables ont été trouvées aux multiples préoccupations du Secteur Privé, et que la poursuite de la concertation devrait aboutir à des mesures appropriées pour résoudre les difficultés pendantes. Pour cela, il a proposé cinq (5) axes de réflexion pour nourrir les bases des actions à venir, à savoir que :

- l'amélioration du climat des affaires est une impérieuse nécessité, inscrite dans les choix fondamentaux de notre pays ;

- la mise en œuvre d'actions efficaces pour soutenir l'environnement des affaires exige un devoir d'inventaire de l'ensemble des mesures prises jusqu'à présent, pour en évaluer l'état d'exécution et surtout l'impact au niveau de l'activité économique ;
- le traitement de la question de l'amélioration du climat des investissements va de pair avec le principe de sélectivité ;
- l'efficacité de l'action suppose le principe de cohérence et de synergie pour éviter les initiatives non coordonnées ;
- le traitement de l'image de notre pays est un challenge dans le panorama international et mérite davantage d'attention.

En terminant son intervention, le Ministre SANOU a invité le Secteur Privé à assumer son rôle de véritable moteur de la croissance économique en contrepartie des énormes efforts faits par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires au Burkina Faso. Il a saisi l'occasion pour exprimer le souhait du Gouvernement de voir la Société Financière Internationale (SFI) étendre son champ d'activités sur les dix (10) indicateurs Doing Business.

Résumé de l'étude faite par le Secteur Privé

Cette étude qui a porté sur le thème de la rencontre, a permis de dégager un plan d'actions prioritaires portant sur les domaines juridique, fiscal, institutionnel et socio-culturel. Ce plan d'actions est annexé au présent document (voir annexe IV).

Résumé des préoccupations du Secteur Privé

La parole a ensuite été donnée à diverses composantes du Secteur Privé et à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

En guise d'introduction à la série d'interventions du Secteur Privé, la CCI-BF a livré une synthèse des principales préoccupations du monde des affaires. A la suite de cet exposé, une vingtaine d'intervenants ont apporté des compléments et des précisions sur le thème de la rencontre. Dans l'ensemble, il ressort de ces différentes interventions, que les difficultés vécues par le Secteur Privé et liées au climat des affaires se présentent comme suit :

Au plan fiscal :

- la forte pression fiscale qui pèse sur les entreprises formelles ;
- la lourdeur des procédures de paiement des impôts qui pénalise énormément les contribuables ;

- le caractère contraignant de la fiscalité pour les nouvelles entreprises et non attractif pour divers secteurs d'activités au regard des facilités accordées dans les autres pays de la sous-région ;
- le niveau élevé de taxations douanières des outils de production notamment les équipements informatiques et les engins lourds ;
- la non-application de la décision de réduction de 2 % à 1 % du prélèvement de l'acompte sur l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) et de l'institution d'un prélèvement BIC de 5 % sur les activités du secteur informel et des particuliers ;
- le niveau élevé de la taxe sur l'assurance maladie qui ne permet pas aux populations de bénéficier des services de ce produit ;
- l'opacité des services de l'Etat qui ne permet pas aux usagers d'avoir une lisibilité sur le traitement des dossiers.

Dans ce domaine de la fiscalité, le Secteur Privé propose :

- la baisse des différents taux d'imposition à savoir l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) de 15 % à 10 %, l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) de 35 % à 25 % et la suppression du prélèvement à la source de 5 % du chiffre d'affaires qui contribueront à doper l'épargne, l'investissement et à relever le niveau d'autofinancement des entreprises ;
- la simplification des procédures de paiement des impôts à travers la promotion de moyens modernes telles que l'informatisation du système de paiement, l'acceptation des paiements par virement bancaire et la simplification des formalités, etc. ;
- la prise de nouvelles dispositions fiscales pour les entreprises en création en les exonérant de la patente la première année et de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) les deux premières années ;
- l'exonération des droits de douane sur les équipements de production ;
- la suppression de l'article 520 du nouveau code des impôts ;
- l'exonération de tout droit d'enregistrement des baux, sous-baux et prorogations de baux de biens meubles soumis à la TVA ;
- la réduction des taux de mutation à titre onéreux et des mutations à titre gratuit ;
- la délivrance de l'attestation de situation fiscale sans mention, ni de l'objet, ni du destinataire à l'image de celle que délivre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;

- la mise en place effective du Comité Consultatif de Fiscalité et la prise en compte effective des avis du Secteur Privé dans l'élaboration de la loi des finances ;
- l'harmonisation de la fiscalité applicable à l'expertise nationale et étrangère, ainsi que celle des sociétés d'assurances, des banques et des sociétés pharmaceutiques, au regard des dispositions communautaires ;
- la baisse de la taxe appliquée sur l'assurance maladie de 12 % à 2 % ;
- la transparence des services de l'Etat pour une meilleure optimisation des ressources à tous les niveaux.

S'agissant des marchés publics, le Secteur Privé a mentionné la longueur des délais de paiement des factures et les difficultés pour accéder aux marchés publics.

En conséquence, il recommande :

- la réduction du délai de traitement des chèques roses à une (01) semaine comme initialement prévu ;
- l'apurement des créances des entreprises sur l'Etat de façon périodique ;
- la relecture des textes réglementant les marchés publics notamment les dispositions relatives à la moins disance, au cumul des marchés, au droit d'enregistrement, à l'exonération avant le démarrage effectif des travaux, à l'uniformisation des taux d'intérêt ;
- la réduction des très longs délais d'enregistrement des marchés en hors taxes, hors douane et le retour à l'ancienne formule d'enregistrement immédiat des marchés Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- l'exemption des consultants en génie civil de la caution bancaire ;
- l'équité dans le traitement des dossiers de demande d'exonération pour toutes les catégories d'entreprises.

Pour ce qui est de l'environnement institutionnel, le Secteur Privé a noté :

- l'absence de déconcentration réelle des pouvoirs de décision qui limite les possibilités de développement du Secteur Privé au niveau des autres régions ;

- l'absence d'un cadre de référence en matière de climat des affaires ;
- la lourdeur des procédures administratives en matière de construction de bâtiments ;
- l'absence de programme spécifique de développement de l'entrepreneuriat féminin alors que les femmes représentent 52 % de la population ;
- les difficultés des paysans en matière de gestion et d'aménagement des retenues d'eau pour leurs besoins d'exploitation.

Pour y faire face, il a recommandé :

- la poursuite de la restructuration du Programme d'Appui aux Petites et Moyenne Entreprise (PAPME);
- une déconcentration effective de la gestion des budgets au niveau des régions en vue d'un développement soutenu du Secteur Privé local ;
- une meilleure structuration du secteur de la construction à travers la création du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et du Guichet Unique Foncier (GUF) ;
- la nécessité d'adoption par le Gouvernement d'un plan unique d'actions pour l'amélioration du climat des affaires en vue d'une cohérence des différentes initiatives développées ;
- la consolidation du dialogue et d'un partenariat permanent et constructif entre le Secteur Privé et les pouvoirs publics qui se traduirait par la mise en place d'un Conseil Présidentiel des Investissements (CPI) ;
- la tenue effective des Etats Généraux de l'Industrie burkinabè qui devrait aboutir à la proposition d'un plan d'actions pour relancer le secteur ;
- la revue à la baisse des coûts des facteurs de production ;
- la lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
- le renforcement des capacités des paysans en matière de gestion et d'aménagement des retenues d'eau pour leurs besoins d'exploitation de fosses fumières.

En matière de création d'entreprises, il a été relevé le non respect des délais réglementaires d'accomplissement des formalités et les difficultés liées à la production de contrats de bail par les créateurs potentiels d'entreprises.

Pour remédier à cette situation, il est proposé l'application stricte des textes en vigueur en matière de création d'entreprises et la mise en place d'un système de tutorat ou d'élection de bail pour les créateurs d'entreprises qui sont dans l'impossibilité de produire le contrat de bail.

Abordant les aspects liés au commerce, les préoccupations suivantes ont été soulignées :

- la production du certificat délivré par le Laboratoire National de Santé Publique et du Certificat National de Conformité (CNC) délivré par le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, constitue un double emploi ;
- les redevances et les frais d'analyse fixés par arrêté conjoint n° 2007-217/MCPEA/MFB/MS du 26 juin 2007 sont inappropriés et pénalisent les importateurs ;
- la lourdeur des procédures et le niveau élevé des droits et taxes en douane.

A cet effet, il est proposé la simplification des deux procédures et la baisse des frais prélevés par les différentes administrations compétentes.

Sur la question relative à l'environnement juridique, le Secteur Privé a souligné :

- le caractère disproportionné des dommages et intérêts dans les conflits sociaux au regard des réalités économiques et financières des parties en conflit ;
- les dysfonctionnements de la justice et leurs conséquences au plan économique et financier.

Il a de ce fait, proposé :

- le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire à travers la formation et la mise à disposition des équipements nécessaires pour l'exécution des tâches, notamment la création d'un deuxième tribunal de grande instance à Ouagadougou ;
- l'amélioration de l'éthique dans le milieu judiciaire ;
- l'accompagnement des banques dans leur rôle de collecte de l'épargne et de distribution du crédit ;
- le plafonnement du montant des dommages et intérêts réclamés aux employeurs et l'opérationnalisation du fonds séquestre ;

- que l'Etat assume financièrement les erreurs judiciaires lorsque sa responsabilité est engagée.

Plusieurs autres préoccupations sectorielles ont été développées par les participants dont les solutions correspondantes pourraient être abordées dans les cadres de concertation à créer à cet effet.

A la suite des interventions du Secteur Privé, le Projet de Renforcement des Capacités de l'interface Etat/Secteur Privé/Société Civile (PARECAP) a présenté ses missions et montré sa disponibilité à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des recommandations issues de cette rencontre.

Résumé des réponses du Gouvernement

En réponse aux préoccupations du Secteur Privé, des indications ont été données par les Chefs des départements ministériels concernés.

Au titre du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat et sur la question relative à l'organisation du commerce, le Gouvernement a indiqué qu'un travail est déjà abattu, notamment la soumission d'un avant projet de loi au Comité Technique d'Evaluation des Avant-projets de Loi (COTEVAL). Il a ajouté que ce texte sera incessamment soumis au Conseil des Ministres et que les nouvelles préoccupations pourraient être prises en compte dans d'autres cadres de concertation sectoriels.

Concernant la restructuration du Programme d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise (PAPME), le Gouvernement a précisé que le dossier est très avancé et qu'une réunion est prévue en octobre 2007 pour examiner la question relative à la création d'une Agence de Promotion des PME.

En réponse à la question relative à la mise en place d'un observatoire sur le climat des affaires, il a été indiqué que des termes de références sont soumis aux partenaires techniques et financiers pour observation.

Quant à la relecture de l'arrêté portant sur les contrôles effectués par l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE) et le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), le Gouvernement a souligné qu'une réunion y relative est prévue pour le 02 octobre prochain.

Face à la demande d'accélération de l'opérationnalisation de la Chambre des Métiers de l'Artisanat, le Gouvernement a rassuré le Secteur Privé de l'existence d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre dans un délai maximum de six (6) mois dès que les questions budgétaires auront été résolues.

Concernant la réduction du coût des facteurs, le Gouvernement a indiqué que le Burkina Faso développe des initiatives pour les énergies alternatives, notamment le biocarburant. A cet effet, un cadre réglementaire sera mis en place en vue d'accompagner les initiatives privées qui se manifestent.

Au titre du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le Gouvernement a précisé qu'au niveau de la législation du travail, un certain nombre de textes d'application ont déjà été adoptés pour lever les contraintes liées à la gestion du marché du travail et qui ont été soulevées lors de la précédente rencontre.

S'agissant des contraintes déjà levées, il a cité l'exemple de la suppression de l'intervention préalable de l'inspecteur du travail en vue d'autoriser l'exécution des heures supplémentaires et celui de la prise d'un arrêté pour lever les obstacles aux contrats à durée déterminée.

En ce qui concerne particulièrement le code du travail, une grande réforme a déjà été entreprise et il a été mis en place un comité interministériel chargé de sa révision et dont les travaux ont effectivement démarré.

Après avoir reçu les observations et les amendements des institutions partenaires, la plupart des contraintes soulevées ont été prises en compte comme par exemple le plafonnement des dommages et intérêts en cas de conflits sociaux. Le principe a été accepté et il ne reste qu'à en situer le niveau.

Sous réserve du respect des normes internationales du travail et du consensus à obtenir avec les organisations syndicales des travailleurs, l'ensemble des préoccupations seront prises en compte.

En tout état de cause, le Gouvernement est déterminé à faire en sorte que le nouveau code du travail qui sera adopté ne soit pas un frein à la compétitivité des entreprises. L'évaluation de la situation pourra être faite lors de la prochaine rencontre Gouvernement / Secteur Privé.

En terminant sur ce point, le Gouvernement a invité les employeurs qui ne payent pas les cotisations sociales à respecter leurs obligations.

Il a indiqué qu'à ce jour, les retards de paiement s'élèvent à plus de quinze (15) milliards de francs CFA, situation qui crée une concurrence déloyale entre employeurs et qui, à terme, pourrait constituer une menace pour la cohésion sociale, du fait que les employés non inscrits à la caisse ne pourront pas bénéficier de la pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Gouvernement a donné des esquisses de solutions et des orientations par rapport aux préoccupations agricoles :

- la prise de mesures dans le cadre de la sécurisation foncière pour permettre aux agriculteurs d'obtenir des titres fonciers et d'accéder aux crédits ;
- la nécessité de compétitivité des agriculteurs à travers un partenariat avec les opérateurs tant nationaux qu'étrangers ;

- l'importance de l'implication du Secteur Privé dans l'agro-business afin de sortir de l'agriculture de subsistance ;
- la mise en place du projet Samandéni avec la création d'une zone franche industrielle, soutenue par un coût préférentiel de l'électricité.

Il a interpellé les banques à plus de souplesse au niveau des coûts de crédit pour une politique d'industrialisation.

Il a rappelé que les problèmes du coton ne sont pas seulement internes au Burkina Faso, mais sont issus en grande partie des subventions des pays développés, nécessitant l'engagement du pays pour le coton transgénique.

Quant au karité, il a souligné la non-compétitivité des opérateurs économiques nationaux et la nécessité de réorganiser la filière afin de constituer des réseaux fiables.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances et à propos des préoccupations d'ordre fiscal, le Gouvernement dit comprendre les préoccupations relatives aux charges fiscales jugées trop lourdes et mal réparties pour les contribuables.

Aussi, pour ce qui concerne la recommandation de réduction de l'impôt BIC dont le taux actuel est de 35%, le Gouvernement, qui ne voudrait pas être le dernier en la matière dans la zone UEMOA, a engagé une réflexion qui devrait aboutir à une révision à la baisse du taux actuel.

Pour ce qui est de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM), qui constitue un indicateur pour les investisseurs, son taux reste tout de même une référence dans l'Union. Néanmoins, des dispositions seront prises pour une réduction progressive du taux appliqué.

Dans le domaine des importations et s'agissant de la simplification de la liasse fiscale, le Gouvernement a indiqué que la modernisation de l'administration fiscale et l'informatisation de la Division des Grandes Entreprises (DGE) et, mieux, l'informatisation intégrale de la Direction Générale des Impôts (DGI) d'ici la fin de 2007, devraient répondre à cette préoccupation. Et pour maximiser les résultats, le Gouvernement exhorte le Secteur Privé à informatiser ses structures.

Pour le souhait d'équipement en matériel informatique par le Secteur Privé en franchise de droits et taxes, le Gouvernement, qui est soucieux du suivi de l'évolution technologique dans le monde, avait lancé une telle opération qui, malheureusement, n'avait pas connu d'engouement majeur dans les milieux d'affaires. Cette recommandation pourrait, néanmoins, trouver satisfaction d'ici fin 2008.

En ce qui concerne la recommandation de suppression de l'article 520, le Gouvernement estime que les conditions ne sont pas encore réunies pour envisager une telle mesure qui nécessite un partenariat équitable fondé sur la confiance mutuelle.

S'agissant de la déductibilité fiscale des libéralités faites par les entreprises, le Gouvernement n'a pas admis le bien fondé de la démarche. Bien qu'appréciant ces gestes de bienfaisance du Secteur Privé à l'endroit des autres acteurs de l'économie, il a estimé que l'Etat ne devrait pas en supporter la charge. En tout état de cause, il suggère que les donateurs adressent leurs dons à l'Etat qui saura mieux les exploiter.

Pour ce qui concerne la non-application effective de la réduction du prélèvement au cordon douanier de 2% à 1%, le Gouvernement a regretté l'adoption précoce de la mesure qui n'a pas pris en compte tous les aspects de mise en œuvre. Il promet, en conséquence, la prise de mesures idoines pour la rendre effective dans les meilleurs délais.

Sur la question de délivrance des attestations de situation fiscale en plusieurs exemplaires, le Gouvernement indique que cette mesure est déjà mise en œuvre et que les difficultés pratiques seront bientôt levées. Il a, en outre, indiqué que le secteur informel sera bénéficiaire de ces attestations pour les opérations bancaires.

A propos des préoccupations liées à la douane, notamment la lutte contre la fraude fiscale, plusieurs actions ont été menées par le Gouvernement dans toutes les structures ministérielles en charge de la question. Mais le Gouvernement sollicite la collaboration des acteurs du Secteur Privé.

Concernant les préoccupations liées aux marchés publics, le Gouvernement a déjà engagé un vaste chantier de relecture des textes y relatifs, avec la tendance à la professionnalisation. Le Gouvernement reconnaît qu'au même titre que le Secteur Privé, il est passible de pénalités. Dans ce sens, il exhorte celui-ci à formuler des plaintes contre l'Etat chaque fois que de besoin.

Quant au difficile accès des PME aux marchés publics, l'Etat a rappelé que toute activité naissante a besoin d'accompagnement et d'encadrement. Et le Gouvernement s'est longtemps engagé dans ce sens. Cependant, il recommande au Secteur Privé de saisir toute opportunité qui se présenterait à lui, car les dispositions fiscales en sa faveur ne résoudre pas tous ses problèmes.

Pour ce qui concerne les délais de délivrance des chèques roses et d'accomplissement de la formalité de l'enregistrement des marchés publics financés sur ressources extérieures, le Gouvernement a indiqué que des propositions d'amélioration sont à l'étude.

S'agissant des cadres de concertation, le Gouvernement a indiqué qu'il sera question, en plus des rencontres sectorielles du genre «semaine de dialogue Secteur Privé / Département Ministériel», d'instaurer des rencontres pour échanger sur des questions spécifiques.

Au titre du Ministère de la Justice, le Gouvernement a reconnu les insuffisances telles que relevées par les différentes composantes du monde des affaires. Il s'agit essentiellement de la lenteur de l'appareil judiciaire, des erreurs d'appréciation des contentieux commerciaux, des décisions de justice contestables, etc. Il a cependant relevé que des efforts d'amélioration du fonctionnement du service public de la justice sont entrepris depuis quelques années avec le Plan d'Action National de Réforme de la Justice (PANRJ).

Au titre des préoccupations soulevées par les différentes interventions, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a donné des explications et /ou des réponses motivées.

En ce qui concerne le plafonnement des indemnités octroyées par les juridictions en matière de conflit de travail, la relecture en cours du code de travail apportera une solution en proposant un barème en la matière.

Pour ce qui est de l'application effective des textes relatifs au fonds séquestre, il y a de la satisfaction à ce sujet, du moment où plus d'une vingtaine de consignations ont déjà été reçues dans ce cadre par le Greffe de la Cour de Cassation.

Quant au point relatif à la création de conseils de prud'homme, l'état et le volume du contentieux social dans notre pays ne permettent pas de motiver la création de telles institutions. Tout au plus, par souci de rapprocher la justice des justiciables (en matière de conflit de travail), une compétence exceptionnelle pourrait être donnée aux juridictions de droit commun (Tribunal de Grande Instance) dans les localités où il n'y a pas de Tribunal de Travail.

Au sujet du besoin de traitement particulier de la matière commerciale, il y a lieu de saluer l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO), qui offre une solution alternative en matière de règlement de différends commerciaux avec des procédures mieux adaptées au monde des affaires.

En ce qui concerne les reproches du milieu bancaire sur les prestations des juridictions (condamnations inappropriées, expertises trop nombreuses...), il faut noter que les formations régulières des magistrats en droit bancaire, les rencontres périodiques entre juristes de banque et acteurs judiciaires (à l'instar de celle de février 2007 sur le thème de la cyber escroquerie financière) et surtout le projet de spécialisation des magistrats devront réduire l'écart d'appréciation des contentieux bancaires entre les institutions bancaires et la justice.

Concernant la question des recours intempestifs contre les décisions de justice, il faut noter qu'il s'agit d'une situation normale liée aux règles de procédures en vigueur qui, pour garantir une bonne administration de la justice, reconnaissent à tout justiciable, le droit de contestation.

Par rapport au nombre élevé des ratés des procédures collectives, il est à relever qu'une étude est en cours d'exécution sur la question et que des propositions de solutions sont attendues pour leur meilleure conduite dans l'intérêt du monde des affaires.

S'agissant de la proposition de création d'un second Tribunal de Grande Instance (TGI) à Ouagadougou, il ressort que le volume d'affaires porté devant l'actuel TGI ne laisse pas entrevoir un débordement pouvant justifier la création d'un second TGI dans cette ville.

A propos de la question du renforcement de l'éthique dans le milieu judiciaire, il est à relever que la corruption à la justice est à la hauteur de ce qu'elle est pour toutes les autres administrations. Le Secteur Privé est alors invité à apporter sa contribution dans la lutte contre tous les fléaux qui causent le dysfonctionnement de la justice, en jouant un rôle actif par la mise à l'épreuve des différents instruments de lutte créés à cet effet.

Avant de revenir sur les différents points soulevés par le Secteur Privé, le Premier Ministre a dénoncé les pouvoirs exorbitants que se donnent certains agents de l'Administration Publique.

Il a donné l'assurance que des sanctions seront prises à l'encontre des agents qui se seront rendus coupables d'abus de pouvoir ou d'indélicatesse.

Le Premier Ministre a marqué la disponibilité du Gouvernement à engager des réflexions qui seront suivies de prises de mesures concrètes sur les questions suivantes :

- la révision du taux de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières ;
- la fiscalité à adopter sur les revenus immobiliers des personnes retraitées ;
- la déductibilité des provisions techniques au niveau des banques et des assurances ;
- la facilitation des affaires par la levée des lourdeurs administratives en matière de création d'entreprises ;
- la mise en place du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et du Guichet Unique Foncier (GUF) ;
- la mise en place d'un Observatoire sur le climat des affaires ;
- l'appui à l'opérationnalisation du CAMC-O ;

- la déconcentration budgétaire effective pour les structures administratives à gros budget ;
- une meilleure organisation du commerce pour un exercice efficace des affaires ;
- la réduction des coûts de création d'entreprises ;
- une fiscalité adaptée au commerce de ciment ;
- la réorganisation du dispositif de contrôle des produits à l'importation ;
- la création d'un journal pour publier les décisions de justice ;
- la relecture du système d'enregistrement des contrats ainsi que celui des marchés publics ;
- l'application effective des décisions prises lors de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé ;
- l'institutionnalisation de cadres de concertation sectoriels entre les ministères et le Secteur Privé ;
- le réexamen du format de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé pour plus d'efficacité ;
- la mise en place d'un Conseil Présidentiel des Investissements (CPI) ;
- la révision de la réglementation de la profession de vétérinaire avec la participation des différents acteurs du privé et des départements ministériels compétents ;
- l'organisation d'une cérémonie de félicitation des opérateurs économiques qui se seraient distingués par leur civisme et leur contribution à l'économie nationale.

Le Premier Ministre a invité l'ensemble du Secteur Privé à plus de civisme et à aider le Gouvernement à combattre les faiblesses relevées tant au niveau du Secteur Public que du Secteur Privé.

Il a relevé le rôle déterminant joué par les banques de la place dans l'accompagnement de la filière cotonnière.

Résumé du discours de clôture

Dans son discours de clôture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a adressé à l'ensemble des participants et organisateurs, ses félicitations les plus méritées pour le travail bien accompli qui a permis à la rencontre d'atteindre pleinement ses objectifs.

Il a relevé l'importance de deux points du plan d'actions prioritaires proposé dans le cadre de l'étude sur le thème de la rencontre, qui sont :

- la mise en place d'un observatoire de la pratique des affaires, qui aura non seulement un rôle de veille prospective mais aussi et surtout, celui d'interpellation des parties prenantes (Gouvernement et communauté des hommes d'affaires) ;

- et la création d'un Conseil Présidentiel des Investissements, qui va participer au renforcement de l'environnement attractif indispensable pour capter les investissements privés, notamment les investissements directs étrangers. Cet instrument va contribuer à faire du Burkina un pays émergent par la promotion des investissements, conformément à la vision de Monsieur le Président du Faso Son Excellence Blaise COMPAORE, dans son programme politique le « Progrès continu pour une société d'espérance ».

Conformément à la tradition de la Rencontre Gouvernement / Secteur Privé, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a annoncé une série d'actions que le gouvernement va entreprendre conjointement avec le Secteur Privé, en vue de faciliter la pratique des affaires au Burkina Faso.

Il a exhorté les acteurs du monde des affaires à plus de collaboration entre eux, à plus de créativité et de pro-activité, afin de développer leur capacité d'anticipation et de se conformer davantage aux règles modernes de gestion.

Avant de déclarer close la 7^{ème} édition de la Rencontre Gouvernement / Secteur Privé, il a rassuré le Secteur Privé de la disponibilité du Gouvernement pour tout dialogue autour de ces questions préoccupantes.

Conclusion

La rencontre Gouvernement / Secteur Privé a répondu aux attentes des uns et des autres et les mesures prises demandent à être mises en œuvre avant la prochaine rencontre en 2008.

Il convient de signaler que le suivi de la mise en œuvre de ces mesures est assuré par le Comité Technique Paritaire (CTP).

ANNEXES

Annexe I : Mots de bienvenue et discours d'ouverture

Annexe II : Rapports et communications

Annexe III : Mot de remerciement et discours de clôture

Annexe IV : Tableau du cadre logique des actions prioritaires

Annexe V : Tableau de synthèse des échanges de la RGSP 2007

**Annexe VI : Tableau de suivi des engagements pris par le
Gouvernement lors de la RGSP 2007**

**Annexe VII : Tableau de suivi des mesures annoncées par le
Gouvernement lors de la RGSP 2007 et pour
lesquelles des réflexions doivent être menées**

Annexe I : Mots de bienvenue et discours d'ouverture



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

**7^{ème} EDITION DE LA RENCONTRE
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE
BOBO-DIOULASSO.**

**MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT
DE LA CCI-BF**

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2007

**EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ;**

MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DES HAUTS BASSINS ;

**MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA PROVINCE DU
HOUEY ;**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOBO DIOULASSO ;

**AUTORITES ADMINISTRATIVES, POLITIQUES, COUTUMIERES ET
RELIGIEUSES ;**

HONORABLES INVITES ;

MESDAMES, MESSIEURS ;

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Je voudrais avant tout propos, solliciter de votre bienveillante attention et de celle de la présente Assemblée, une minute de silence en la mémoire de nos chers disparus :

EI Hadj Hamadé OUEDRAOGO, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, qui a toujours fortement contribué à la coordination des rencontres Gouvernement/Secteur Privé,

Madame MOUSSAGROS Pélagie, PDG de Jossira Industrie, membre consulaire de notre Institution,

Monsieur Madi OUEDRAOGO PDG de la société OMA, membre du Cercle des Jeunes chefs d'entreprises,

et de toutes les personnes qui ont été arrachées à notre tendre affection depuis la dernière édition de cette rencontre.

Je vous remercie.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Les milieux d'affaires du Burkina Faso, par ma voix, vous souhaitent ainsi qu'à l'importante délégation qui vous accompagne, la bienvenue à l'hôtel consulaire ce jour 28 septembre 2007, à l'occasion de la 7^{ème} édition de la traditionnelle rencontre Gouvernement/Secteur privé.

Je saisis cette opportunité qui m'est offerte et ce, au nom de l'ensemble des opérateurs économiques, pour vous adresser, Excellence Monsieur le Premier Ministre mes vives et chaleureuses félicitations pour votre nomination depuis le mois de juin dernier à la tête de l'exécutif Burkinabé.

Que Dieu tout puissant et miséricordieux vous couvre de toutes ses grâces et vous accompagne dans l'accomplissement de votre lourde et noble mission.

Comme à l'accoutumée, au cours de cette présente édition nous avons convenu d'échanger autour du thème « **quelles mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'un développement durable du secteur privé au Burkina Faso ?** ».

Ce sujet, combien important, et qui fera l'objet de discussion ce jour, représente une préoccupation majeure au sein des milieux d'affaires Burkinabé.

En effet, malgré les efforts consentis par le Gouvernement, à travers les réformes entreprises ces dernières années en matière d'amélioration du climat des affaires, force est de constater que le secteur privé fait face à des procédures administratives contraignantes qui engendrent des coûts élevés et des délais exorbitants freinant ainsi son épanouissement.

Il s'avère alors impérieux, dans ce contexte d'accélération de la concurrence à l'échelle mondiale, de prendre des mesures pertinentes d'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'encourager l'investissement privé, gage d'une croissance économique durable et d'une réduction substantielle de la pauvreté.

Aussi, à la lumière des interpellations faites à notre pays par le groupe de la Banque mondiale dans les publications des rapports Doing Business, il apparaît que le climat des affaires au Burkina Faso n'est pas des plus reluisants et mérite d'être rationalisé et simplifié.

C'est pourquoi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, je voudrais saluer la pertinence du thème retenu qui traduit notre volonté commune à conjuguer nos efforts en vue de trouver des solutions idoines et durables aux maux qui minent l'environnement global des affaires au Burkina Faso.

Il me plaît également de rappeler quelques actions que le Gouvernement a entreprises et mises en œuvre au profit du secteur privé depuis l'édition du dernier forum.

A ce titre, nous avons noté avec satisfaction :

- 1) L'allègement des charges professionnelles à travers les innovations de la loi des finances 2007 ;
- 2) l'adoption du plan stratégique 2007-2015 de la Direction Générale des Impôts qui vise essentiellement à créer de meilleures conditions d'exercice des activités économiques ;
- 3) la poursuite de l'opération spéciale de délivrance des titres fonciers ;
- 4) l'extension des compétences des Centres de Formalités des Entreprises aux formalités modificatives et de radiation ainsi que l'allègement de certaines procédures liées à la création d'entreprises ;
- 5) la création et le lancement des activités du CEFORE de Bobo-Dioulasso ;
- 6) le lancement du Programme « Doing Business Better » in Burkina Faso qui a permis d'enregistrer des avancées significatives en matière d'amélioration de l'environnement des affaires ;
- 7) la simplification des procédures de déclaration en douane à travers l'adoption de la Déclaration en Douane Unique;
- 8) la création et l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou ;
- 9) la création du Centre de Gestion Agréé, et j'en passe.

Permettez-moi, à présent, Excellence Monsieur le Premier Ministre, de vous traduire toute la satisfaction du monde des affaires au regard du sens de l'écoute et de la grande disponibilité dont vous avez fait preuve à l'endroit du secteur privé depuis votre accession à la tête du Gouvernement et ce, à travers les rencontres que nous avons tenues ensemble respectivement les 15 juin à Ouagadougou et le 14 septembre dernier ici même dans cette salle.

Ces rencontres et concertations témoignent de votre engagement sans faille à trouver des réponses concrètes à nos préoccupations et à faire ainsi du secteur privé national la locomotive de la croissance et du développement durable.

Je voudrais également, au nom de l'ensemble des milieux d'affaires burkinabé, vous exprimer toute notre gratitude pour le précieux soutien dont nous avons bénéficié pour l'organisation des élections consulaire.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,

Le secteur privé se félicite des importantes mesures engagées par le Gouvernement en vue d'assainir davantage le climat des affaires.

Cependant, il est à noter que l'application de certaines mesures prises lors de la précédente édition de ce forum n'est pas encore effective. Il s'agit notamment des engagements concernant la levée des contraintes relatives à l'application effective de la réglementation sur les fonds séquestres et la mise en oeuvre de l'opération spéciale de renouvellement du parc des taxis.

A ces préoccupations s'ajoutent celles relatives au poids de la fiscalité sur les entreprises formelles, aux coûts élevés des facteurs de production, aux délais très longs de paiements de l'exécution des marchés publics, au non respect des délais réglementaires d'accomplissement des formalités de création d'entreprises notamment par l'administration fiscale, à la persistance de la fraude et de la corruption qui continuent de nuire à la santé de nos entreprises.

Pour ce qui concerne la fraude par exemple, nous avons apprécié la mise en place du comité de lutte contre la contrefaçon et la fraude dans le secteur du tabac.

Sans anticiper sur les débats qui vont s'engager tout à l'heure autour du thème qui nous réunit, nous fondons l'espoir que de cette concertation se dégageront des réponses concrètes à nos préoccupations.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La communauté des affaires Burkinabé, voudrait réitérer toute sa gratitude à vous-même et à l'ensemble du Gouvernement pour votre permanente sollicitude sur tous les chantiers de développement de notre pays en général et du secteur privé en particulier.

Je puis vous assurer de la disponibilité constante des opérateurs économiques à œuvrer aux cotés du Gouvernement à la mise en œuvre et au parachèvement des actions à valeur ajoutée certaine pour la création de richesses et la lutte contre la pauvreté.

Pour conclure, je voudrais avec votre autorisation, Excellence Monsieur le Premier Ministre, adresser nos sincères remerciements aux partenaires techniques et financiers, en l'occurrence la Banque mondiale et la Société Financière Internationale à travers le programme Doing Business pour leurs appuis multiformes dans la mise en œuvre des actions de développement d'une part et dans les efforts d'amélioration de l'environnement des affaires d'autre part.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que l'objectif d'amélioration du climat des affaires doit être perçu comme un défi permanent à relever au regard de l'évolution du contexte économique.

C'est pourquoi, nous formulons le vœu que les conclusions qui se dégageront de nos travaux, puissent connaître une réalisation effective et que la conjugaison de nos efforts permette de trouver des solutions continues et dynamiques face aux importants défis à venir, en nous appuyant fortement sur le programme de Son Excellence Monsieur Le Président du Faso : « **Le Progrès Continu pour une société d'Espérance** ».

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

**RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE
28 SEPTEMBRE 2007 A BOBO-DIOULASSO**

**Mot de bienvenue de Monsieur le Gouverneur de la Région des
Hauts-Bassins**

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Pour la deuxième fois et en l'intervalle de quinze jours, il vous a plu d'inscrire dans votre agenda très chargé un séjour de travail à Bobo-Dioulasso, chef lieu de la Région des Hauts-Bassins.

Aussi, avec l'insigne honneur que vous me faites en m'accordant la parole, il me plaît et ce, aux noms :

- des corps constitués de la Région, tous titres, grades et protocoles respectés,
- des vaillantes populations de la région et particulièrement celles de la ville de Sya, de m'incliner pour vous exprimer nos sentiments de profonde gratitude et par la même occasion souhaiter la bienvenue,
- à vous, Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
- aux Présidents d'institutions,
- aux distingués membres du Gouvernement,
- à Mesdames et messieurs les membres de Cabinet de Votre Excellence, ainsi qu'aux illustres personnalités, faisant partie du « Corpus Etat » à cette rencontre avec le Secteur Privé,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ainsi qu'à l'ensemble des vaillants Opérateurs économiques venus des quatre coins du Burkina.

A-Dansè, Bienvenue à toutes et à tous dans la belle cité de Sya, Ville carrefour dans un pays carrefour, cette ville qui respire de tout son potentiel, ville à vocation socioéconomique, socioculturelle et sportive, disons tout simplement à vocation arc-en-ciel et dont nous nous époumons à en faire un ciel avec le concours de tous ses fils et filles scellés au même destin.

La Région des Hauts-Bassins et particulièrement la ville de Sya se sentent honorées et reconnaissantes à son Excellence Monsieur le Premier Ministre et au Gouvernement pour ce choix, pour cette confiance renouvelée d'organiser dans la cité de Sya et pour la 7^e fois consécutive la rencontre annuelle Etat/Secteur Privé.

Ces rencontres annuelles, cadres inédits d'échanges qui réunissent Gouvernement et Opérateurs économiques privés autour de leurs différentes préoccupations ont déjà permis aux deux parties d'enregistrer des avancées significatives dans l'aplanissement de certains obstacles qui handicapent les activités du secteur privé dans notre pays.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

C'est dire combien les populations de la Région des Hauts-Bassins placent leur espoir dans ce cadre de concertation spécifique en cette période où certaines contraintes à la fois internes et externes se font toujours sentir avec acuité dans notre région entraînant un dépérissement des affaires dans la cité. C'est dire aussi tout l'intérêt que nos populations accordent au thème de la rencontre de cette année : « Quelles mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue d'un développement durable du secteur privé au Burkina Faso ? »

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Connaissant votre détermination à relever les défis multiples et multiformes qui jalonnent la route de la croissance économique, je sais que cet espoir ne sera pas déçu.

Aussi, je voudrais vous réitérer les remerciements des populations des Hauts Bassins et vous assurer de toute notre disponibilité afin que les participants à la présente rencontre soient dans de bonnes conditions de séjour.

Au nom de la population de Sya, je vous souhaite un agréable séjour et plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

PREMIER MINISTERE

CABINET

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RENCONTRE
GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR TERTIUS ZONGO,**

**PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
DU BURKINA FASO**

Bobo-Dioulasso, 28 septembre 2007

- ❖ **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;**
- ❖ **Distingués représentants du secteur privé ;**
- ❖ **Chers invités ;**
- ❖ **Mesdames et Messieurs ;**

En cet instant solennel d'ouverture de la septième rencontre Gouvernement / Secteur Privé, vous permettrez que je rende un hommage bien mérité à Madame Moussa Gros SANOU Pélagie, Présidente Directrice Générale de JOSSIRA Industrie et membre consulaire, à Monsieur OUEDRAOGO Mahamadi, Président du Groupe OMA et à Monsieur OUEDRAOGO Hamadé, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie, arrachés prématurément à notre affection respectivement le 26 août, le 22 août et le 4 septembre 2007. Qu'ils reposent dans la paix de Dieu.

Au nom du Gouvernement et en votre nom à tous, je renouvelle mes condoléances les plus attristées aux familles éplorées.

❖ **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais exprimer mes sentiments de reconnaissance aux autorités administratives et politiques de la région des Haut Bassins et de la ville de Sya en particulier, pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée.

Par la même occasion, j'adresse mes félicitations à Monsieur, **EI Hadj Oumarou KANAZOE** pour sa brillante réélection à la tête de la Chambre Consulaire du Burkina Faso. J'associe à ces félicitations l'ensemble des membres du bureau consulaire.

Je tiens également à traduire toute ma satisfaction à Monsieur **EI Hadj Dianguinaba BARRO**, Vice-président de la Chambre Consulaire et Président de la section territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo-Dioulasso ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes, pour la parfaite organisation de la présente rencontre.

- ❖ **Mesdames et Messieurs,**
- ❖ **Honorables invités,**

Lorsqu'en 1991, suite aux assises nationales sur l'économie, tenues à Ouagadougou en mai 1990, le Gouvernement optait pour une économie libérale et concurrentielle faisant du secteur privé, le moteur de la croissance et le bassin de l'emploi, il anticipait en réalité sur le futur rôle des acteurs économiques nationaux dans un environnement international en mutation.

En effet, la nouvelle économie mondiale ne laisse à l'Etat que ses fonctions régaliennes d'accompagnement et de régulation les plus essentielles dont le plein exercice requiert, du reste, une concertation avec autres acteurs notamment le secteur privé.

Aussi, voudrais-je dire combien j'apprécie l'institutionnalisation de cette rencontre annuelle Gouvernement / Secteur Privé qui permet de renforcer la confiance mutuelle et de prendre des mesures concertées pour la relance et la prospérité des affaires du secteur privé.

Je note avec grande satisfaction les avancées significatives qui ont pu être enregistrées depuis, mais comme vous le constaterez tous, des entraves demeurent encore nombreuses à lever pour permettre au secteur privé un développement accéléré et soutenu au regard des exigences de compétitivité au plan régional et mondial. Certes, les acteurs privés nationaux ont un rôle déterminant à jouer dans toute cette dynamique économique. Mais, ce rôle pourrait être plus incisif avec l'apport des investisseurs directs étrangers qui trouvent encore peu attractif notre environnement des affaires. Sans nul doute que nous devons continuer de rechercher le meilleur procédé et la meilleure démarche pour identifier ensemble les principaux problèmes et les adresser conséquemment car ne dit-on pas que « qui embrasse trop mal étreint ».

Pour ce qui me concerne, je considère que le secteur privé et le Gouvernement sont des partenaires qui doivent davantage cultiver la confiance, rechercher la synergie dans l'action et n'avoir qu'une seule préoccupation : créer de la richesse et des emplois. A cette fin, sachons tirer avantage de la reconnaissance qui vient d'être faite, pour la première fois, le 26 septembre dernier, par l'équipe internationale de « Doing Business » au Burkina Faso classé parmi les 5 pays en Afrique subsaharienne ayant fait le plus de réformes au cours de l'année écoulée. Nous devons par conséquent, trouver les ressorts nécessaires pour nous attaquer avec méthode aux nombreux goulots d'étranglements qui subsistent toujours et qui constituent des obstacles à la facilitation des affaires. L'administration n'a jamais su et ne saura jamais à elle seule régler les vrais problèmes du secteur privé. Dans notre environnement socioculturel, comme l'a relevé votre rapport, le gestionnaire institutionnel se sent au dessus du gestionnaire d'entreprise. Par conséquent, il est tenté de légitimer un comportement de tracasseries et de concussion administratives. De même l'Etat ne saurait être une vache à lait qui distribue à tour de bras des avantages fiscaux au secteur privé dont certains de ses membres voient en ces avantages, un coup de main pour mieux supporter le poids social autour d'eux, pour s'engager dans des dépenses de prestige et improductives au lieu de moderniser leur outil de production – c'est votre étude qui suscite aussi ce commentaire. Il y a donc de la place pour une collaboration étroite, celle qui nous engage dans un contrat d'objectifs où chacun se sent responsable de l'atteinte des résultats convenus d'accord parties. En un mot nous avons tous besoin, secteur privé comme administration de travailler ensemble pour nous forger une vraie culture entrepreneuriale.

- ❖ **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**
- ❖ **Mesdames et Messieurs les opérateurs du Secteur Privé,**

Cette septième rencontre Gouvernement / Secteur Privé, doit en conséquence faire la preuve de la maturité et du sens de la responsabilité de notre espace de dialogue en marquant un nouveau départ. Je l'appréhende à travers le thème retenu comme base de nos discussions au cours de cette journée : « **Quelles mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue d'un développement durable du secteur privé au Burkina Faso ?** ».

L'objectif visé à travers une telle démarche est de s'appuyer sur une réflexion approfondie sur l'environnement des affaires au Burkina Faso, de procéder à un examen du dispositif juridique et fiscal y relatif afin de déceler les dysfonctionnements nécessaires et un plan d'actions réaliste et cohérent faisant ressortir les actions prioritaires qui pourraient être immédiatement mises en œuvre en tant que réponses à vos préoccupations majeures.

Je ne m'autorise aucun doute sur la qualité des discussions qui s'en suivront et sur la pertinence et la faisabilité des résolutions et recommandations qui en sortiront. Au demeurant, je voudrais attirer votre attention sur les réalités ci-après :

- Le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a décidé de donner un coup d'accélérateur à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 notamment l'expansion de l'enseignement primaire et l'amélioration de la couverture sanitaire ; toute chose qui participe à l'amélioration du capital humain, facteur indispensable au développement durable du secteur privé. Un tel engagement a bien sûr une incidence certaine sur les dépenses budgétaires et de fonctionnement ;
- Le Gouvernement ne peut continuer d'entretenir le paradoxe d'avoir l'une des pressions fiscales la plus faible de l'UEMOA et en même temps le plus lourd poids fiscal parce que supporté par un nombre limité de contribuables. Il œuvrera à l'élargissement de l'assiette fiscale afin de mieux répartir l'effort tout en allégeant certaines fiscalités et procédures. Toutefois et bien évidemment, j'appelle tout un chacun à plus de civisme ;
- La transparence et la lutte contre la corruption et la fraude notamment dans le domaine des marchés publics exigent du Gouvernement des mesures énergiques de correction de certaines faiblesses en même temps qu'elles appellent les adjudicataires au respect strict de la déontologie et de l'éthique professionnelles.

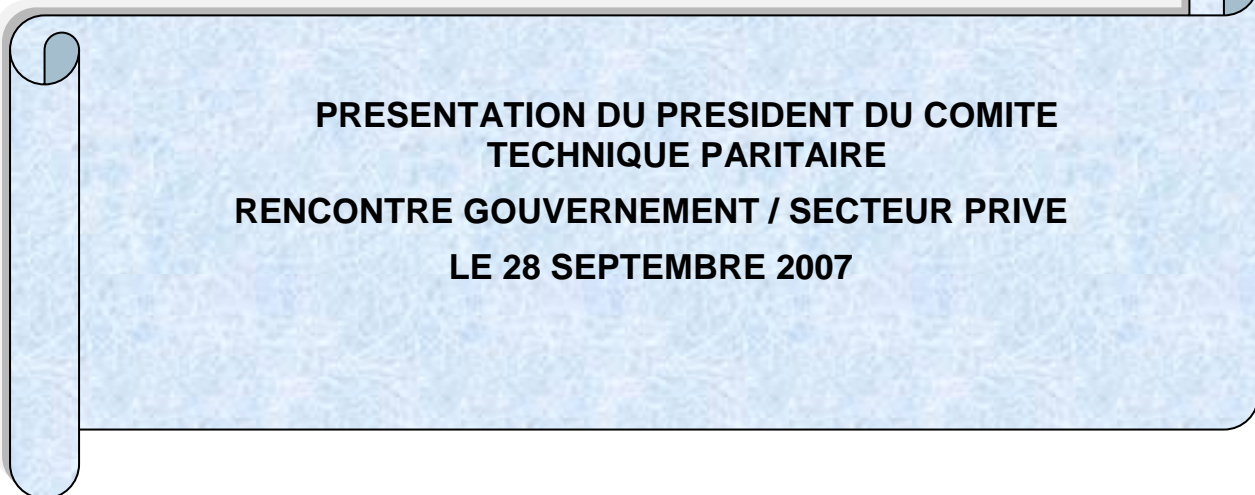
Terminant mon propos, je voudrais insister, pas plus que de raison, sur l'importance de la qualité du facteur humain qui du reste a motivé la décision du gouvernement de procéder à une profonde réforme du système éducatif dont les enjeux majeurs sont entre autres l'expansion de l'enseignement de base et l'élimination de l'analphabétisme dont les faibles niveaux actuels sont des freins à la réalisation du développement humain durable. En conséquence, je vous invite à vous mobiliser pour assurer un succès franc à cette réforme.

Je garde la conviction qu'à l'instar des précédentes, la présente rencontre ne dérogera pas au réalisme, à la franchise, à la mesure des propos et à la sérénité qui ont toujours caractérisé nos discussions dans cet espace de dialogue Gouvernement / Secteur Privé.

Je souhaite pleins succès à vos travaux et déclare ouverte la septième rencontre Gouvernement / Secteur Privé.

Je vous remercie.

Annexe II : Rapports et communications



**PRESENTATION DU PRESIDENT DU COMITE
TECHNIQUE PARITAIRE
RENCONTRE GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE
LE 28 SEPTEMBRE 2007**

BOBO-DIOULASSO, LE 28 SEPTEMBRE 2007

Le Comité Technique Paritaire, conformément à ses attributions, a suivi, en rapport avec les différents départements ministériels, la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé du 7 juillet 2006.

Sa première activité a été la production du rapport général de la rencontre qui a été adopté en octobre 2007, après son examen par les structures ci-après :

- les différents départements ministériels ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.

Par rapport aux activités de suivi, on peut retenir l'organisation de deux réunions du comité de pilotage, une rencontre des Secrétaires Généraux à Kombissiri.

Le 18 septembre 2007, le comité a tenu sa 3^{ème} réunion de suivi et de validation de son rapport à présenter à la rencontre de ce jour.

Le présent rapport synthétique que j'ai l'honneur de vous présenter s'articule autour des points suivants :

- le niveau de réalisation des actions ;
- les difficultés rencontrées ;
- les recommandations pour une meilleure mise en œuvre des actions.

I. DU NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIONS

Sur la base des recommandations formulées à la dernière rencontre Gouvernement/Secteur Privé et des rapports fournis par les différents départements ministériels, le Comité Technique Paritaire a relevé trois types d'actions :

- les actions qui sont réalisées ;
- celles qui sont en cours de réalisation ;
- celles qui sont restées sans suite jusqu'à ce jour.

A- Des actions réalisées

Les principales actions réalisées se présentent comme suit.

1. Au titre de la fiscalité :

Les mesures suivantes ont été prises :

- L'allègement des charges professionnelles à travers des innovations de la loi de finances 2007 ;

- La finalisation du nouveau système d'immatriculation, qui a permis la mise en service d'un nouvel identifiant que la DGI partage avec d'autres administrations, notamment le Trésor, la Douane, le Ministère du commerce ;
- La prorogation et l'opération spéciale « titre foncier » du 1^{er} février 2007 au 31 décembre 2007, avec extension et réduction des coûts de la mesure dans les treize capitales régionales ;
- L'adoption au niveau des Impôts d'un plan stratégique, devant permettre d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître de manière substantielle les recettes fiscales.

2. Au titre de l'urbanisme, il a été noté la promulgation d'une loi portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso. Les textes d'application sont en cours d'adoption.

3. Au titre de la création d'entreprises :

Les principales actions suivantes ont été réalisées :

- L'élargissement des compétences des Centres de Formalités des Entreprises adopté en Conseil des Ministres le 10 janvier 2007 ;
- Le démarrage officiel des activités du CEFORE de Bobo-Dioulasso, le lundi 19 février 2007 ;
- L'acceptation d'inscription au RCCM au vu d'un certificat de résidence du lieu effectif de résidence du promoteur et non du lieu d'exercice de l'activité ;
- L'acceptation d'une déclaration sur l'honneur donnant un délai pour produire le casier judiciaire.

4. Au titre de la sécurité et des tracasseries administratives sur les axes routiers, il faut noter le maintien de la suspension, courant avril 2006, par le département de la sécurité, de tout contrôle sur les axes routiers, hormis les postes de police frontière aux entrées du territoire national. Le secteur privé souhaite que des négociations soient menées avec les autres pays pour la réciprocité de la mesure vis-à-vis du Burkina Faso.

5. Au titre de la lutte contre la fraude et la corruption :

Il a été a procédé à ce titre aux initiatives suivantes :

- La mise en place d'un comité restreint de lutte contre la contrefaçon et la fraude dans le secteur des tabacs ;
- La réalisation de vastes opérations de contrôle sur l'ensemble du territoire ;

- Le démarrage effectif des activités de la Brigade mixte de contrôle DGI-DGD ;
- La vulgarisation du Code d'éthique et de conduite ;
- La dotation des brigades en véhicules automobiles et en motocycles ;
- La mise en place d'un réseau radio pour le suivi du transit.

6. En matière de l'environnement des affaires :

Les dispositions suivantes ont été prises :

- Le lancement effectif d'un programme Doing Business Better in Burkina Faso pour l'amélioration du climat des affaires en juillet 2006 lors de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé. La mise en œuvre de ce programme a permis d'enregistrer des avancées importantes dans la prise de mesures dans le domaine du travail et de la justice.
- L'adoption de textes d'application du Code de travail qui sont :
 - le décret N°2006-655/PRES/PM/MTSS/MFB fixant les salaires minima interprofessionnels garantis du 29 décembre 2006 ;
 - le décret N°2007-501/PRES/PM/MTSS/MS portant composition et fonctionnement du comité technique national consultatif d'hygiène et de sécurité (CTNCHS) du 1^{er} août 2007 ;
 - l'arrêté N°2006-43/MTSS/SG/DGT portant conditions de mise en chômage technique des travailleurs et de leur indemnisation du 24 janvier 2007 ;
 - l'arrêté N°2007-004/MTSS/SG/DGT/DER du 7 mars 2007 fixant modalités d'application de la semaine de 40 heures dans les établissements non agricoles ;
 - l'arrêté N°2007-003/MTSS/SG/DGT/DER du 7 mars 2007 portant réglementation des heures supplémentaires et des modalités de leur rémunération) ;
- L'adoption et signature le 1^{er} février 2007 de la convention collective sectorielle des entreprises pharmaceutiques du Burkina Faso ;
- La réalisation d'une étude comparative sur l'environnement des affaires dans l'espace UEMOA et CEDEAO ;
- La réalisation d'une étude sur le cadre légal et la pratique des affaires au Burkina ;
- La fusion des procédures de la déclaration d'établissement (Inspection du Travail) et de la demande d'attestation d'emploi (ANPE) avec celles du CEFORE (arrêté n°2007-015/MTSS/MJE/MCPEA du 23 mai 2007) ;

- L'adoption d'un arrêté portant création et attributions du Comité national de coordination et de suivi des réformes des marchés publics ;
- La mise en place d'un système informatisé des déclarations en douane qui est fonctionnel depuis le 1^{er} juillet 2007 ;
- La mutation de la Financière du Burkina (FIB) en banque spécialisée dans le financement des PME/PMI ;
- L'adoption d'un décret N°2007-244/PRES/PM/MFB du 9 mai 2007 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée, afin que cette pratique soit parfaitement encadrée et développée dans le respect des règles de l'efficacité et de la transparence.

7. Autres actions

On note principalement :

- La création des Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- La création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF).

B. Des actions en cours de réalisation

Les actions en cours de réalisation se résument comme suit :

1. Au titre de la fiscalité :

Des réflexions sont en cours au niveau des départements ministériels pour prendre des mesures dans le sens de :

- L'harmonisation de la fiscalité des assurances avec celle des pays membres de l'UEMOA et du reste du monde ;
- L'examen du système des chèques roses ;
- La réduction des coûts de mutations des entreprises ;
- L'édition d'un livre des procédures fiscales ;
- La réduction de 5% à 1% du taux de prélèvement à la source à titre d'acompte sur les impôts, sur les bénéfices, sur les factures des consultants en génie civil ;
- La révision de l'acompte BIC pour le secteur formel ;
- La réduction des délais pour les voies de recours en cas de redressement fiscal.
- L'exonération de la TVA de certains produits pharmaceutiques conformément aux directives de l'UEMOA.

2. Au titre des infrastructures :

Il est noté :

- La création de zones industrielles avec l'assistance technique de la Corée du Sud à qui une requête a été transmise ;

- L'identification et l'étude de faisabilité de nouvelles zones industrielles ;
- Le démarrage de grands projets d'infrastructures (plan d'aménagement de sortie des villes de Ouaga et de Bobo, étude pour le nouvel aéroport de Ouaga, bitumage de certaines principales routes...);
- La création d'un Fonds d'Entretien Routier.

3. Au titre de la création d'entreprise :

On note :

- Le transfert du Guichet Unique à la MEBF ;
- La révision du capital minimum requis pour la création d'une entreprise (Conseil des Ministres OHADA) ;
- La relecture des textes de base sur le commerce.

4. En ce qui concerne la réglementation des professions :

Il est en cours :

- La relecture des textes réglementant la profession de commerçant ;
- La réglementation des dépôts privés de médicaments et des officines pharmaceutiques ;
- L'élaboration des textes portant organisation de la profession de l'expertise nationale.

5. En matière de lutte contre les tracasseries administratives sur les axes routiers :

Pour y remédier, les actions suivantes sont en cours de réalisation :

- Les travaux de construction en cours, de postes fixes intérieurs ;
- La mise en place d'un comité de suivi et de surveillance des contrôles routiers.

6. Dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption, il est enregistré le projet d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption adaptée aux marchés publics, aux contrats de concessions, d'affermage et de partenariat public / privé.

7. Au titre de la réduction des coûts des facteurs :

- La relance des activités du comité technique chargé de l'analyse des résultats de l'étude tarifaire du prix de l'électricité ;
- L'élaboration en cours d'un rapport en Conseil des Ministres de l'étude sur les coûts des facteurs au Burkina Faso.

8. Au titre de l'amélioration de l'environnement des affaires :

Sont en cours :

- La révision du code des investissements ;
- La prise de mesures spécifiques relatives à l'acquisition d'engins lourds de chantier et à l'exonération des consultants en génie civil de la caution bancaire ;
- La restructuration du programme d'appui à la petite et moyenne entreprise (PAPME) en une agence de promotion des PME ;
- L'étude sur la sécurisation foncière en milieu rural ;
- La révision de la réglementation générale des marchés publics pour admettre les cautions d'institutions mutualistes et réviser les taux des avances de démarrage ;
- La mise en place d'un système d'information intégré des marchés publics ;
- La connexion des bureaux de transit et formation des transitaires ;
- L'adoption des textes suivants relatifs à la gestion du marché de travail : décret portant conditions d'ouverture des bureaux, offices privés de placement et d'entreprises de travail temporaire ; arrêté fixant la liste des secteurs d'activités dans lesquels il est d'usage de ne pas recourir au contrat de travail à durée déterminée ; arrêté portant cahier de charge applicable aux bureaux, offices privés de placement et aux entreprises de travail temporaire ;
- L'ouverture prochaine de la Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB) en vue de faciliter l'accès aux crédits, notamment aux PME ;
- Les négociations des conventions collectives sectorielles de la presse, des banques et établissements financiers du Burkina Faso, des boulangeries et pâtisseries, des transporteurs routiers.

9. Au titre de la relance des secteurs d'activités :

On retient les initiatives suivantes en cours :

- L'institution d'un programme d'importation en franchise de droits et taxes de douane, de véhicules neufs pour le renouvellement du parc automobile de taxis. Les projets de textes sont en cours de finalisation, en collaboration avec les acteurs privés ;
- Le lancement du processus de réactivation du Fonds de Développement de l'Élevage ;
- Le projet de création d'une société de promotion de la filière bétail-viande ;
- La mise en place de mécanismes de sécurisation des zones pastorales ;
- L'élaboration d'un projet de politique nationale de sécurisation foncière.

C. Des actions qui sont sans suite à ce jour :

Le CTP note que quelques actions n'ont pas eu de suite jusqu'à présent.

Ce sont notamment :

- La relecture de l'article 520 du code des impôts ;
- La révision du régime fiscal applicable à l'importation des cartes bancaires en tant que moyen de paiement ;
- La révision du niveau du chiffre d'affaires de 100 000 000 FCFA à 250 000 000 CFA comme critère de classification dans la catégorie des grandes entreprises ;
- Le paiement de la TVA à l'encaissement de la facture ;
- L'élaboration d'une loi sur le code de l'artisanat.

II- DIFFICULTES

Le comité a relevé :

- La faible association du Secteur Privé à la prise de certaines mesures, notamment celles relatives à la fiscalité ;

- Certaines mesures sont récurrentes et vivement attendues du Secteur Privé mais n'ont toujours pas de solutions. En effet, certaines recommandations sont des chantiers ouverts depuis deux ans sans suite. C'est le cas de l'article 520 instituant l'obligation des garanties pour suspendre, dans des délais bien circonscrits, l'exécution de l'ordre de recouvrement en cas de recours contentieux relatifs aux impôts et taxes indirects et le paiement d'intérêts moratoires ; le remboursement de la TVA sur les emballages à l'exportation ; l'élargissement de l'assiette fiscale, l'opération taxis, la relecture des textes de base du commerce, l'étude tarifaire de l'électricité, le démarrage effectif du Fonds Séquestre, l'élaboration d'une loi sur le code de l'artisanat etc. ;
- La lenteur dans la prise des textes d'application de certaines lois, tels le Code du Travail, le Code de l'Urbanisme et de la Construction ;
- La lenteur des départements ministériels à donner leurs réponses sur la mise en œuvre des recommandations ; parfois les données sont difficilement exploitables par manque de précisions ;
- La difficulté de recouper les informations issues des multiples cadres traitant de thèmes convergents à l'amélioration du climat des affaires (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP, Doing Business Better in Burkina Faso.....) ;
- Le manque de moyens adéquats du secrétariat du CTP (notamment de ressources humaines, matérielles) pour exécuter ses tâches et faire fonctionner les organes de suivi des recommandations.

III- RECOMMANDATIONS

Les limites ci-dessus évoquées ont suscité du CTP les recommandations suivantes :

- Une meilleure implication du secteur privé dans les structures de concertation et la dynamisation de certaines, telle que la commission nationale de fiscalité ;
- L'accélération de la mise en œuvre des actions en cours et la précision des niveaux de réalisation pour certaines actions ;
- Compte tenu des difficultés de collecte de données en vue de l'élaboration du rapport du CTP, il a été recommandé le renforcement du système de suivi par :
 - o la désignation des points focaux du CTP au sein des différents ministères, à travers un texte réglementaire ;

- l'implication effective des Secrétaires Généraux des différents départements concernés dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations, et pourquoi pas celle des ministres ;
- un appui adéquat aux structures chargées du suivi (CS, CTP, DGPSP) : équipements, ressources humaines, appui au fonctionnement ;
- la mise en cohérence des différentes initiatives relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires en vue de faciliter le recoupement des informations y afférentes.



**7^{ème} RENCONTRE
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**COMMUNICATION DU MINISTRE DU
COMMERCE, DE LA PROMOTION DE
L'ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT
SUR LE THEME
« QUELLES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
EN MATIERE D'AMELIORATION DU CLIMAT
DES AFFAIRES AU BURKINA FASO ? »**

Bobo-Dioulasso, 28 septembre 2007

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Chers collègues membres du Gouvernement,**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants du monde des affaires,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Comme la tradition de notre rencontre le suggère, le Gouvernement est invité à livrer sa réflexion sur le thème qui, cette année, porte sur « quelles mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue d'un développement durable du secteur privé au Burkina Faso ? »

Avec l'autorisation de SEM le Premier Ministre, je voudrais me livrer à un exercice prospectif qui se veut une contribution et un éclairage à nos débats. Je n'ai pas la prétention de tout aborder, ni d'apporter les réponses aux préoccupations du secteur privé. Il appartient à Son Excellence le Premier Ministre de donner la primeur des décisions gouvernementales.

Pour camper les discussions, je voudrais structurer mon intervention sur trois points-clé, à savoir :

D'abord, un aperçu sur la thématique générale du climat des affaires,
Ensuite, un regard rétrospectif sur le bilan de l'ensemble de nos rencontres,
Et enfin quelques axes stratégiques pour améliorer davantage le climat des affaires dans notre pays.

1. Aspects généraux sur le climat des affaires

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Il est d'une évidence pour tous que l'environnement des affaires est d'une importance incontestable pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. Certaines études indiquent en effet que la prévisibilité de l'environnement accroît la probabilité de nouveaux investissements de 30%. Autant il ne vient pas à l'esprit d'un paysan de semer ses graines sur du roc, autant l'homme d'affaires ne saurait prendre une décision d'investir dans un environnement hostile.

Mais quelle définition peut-on donner à la notion de climat ou d'environnement des affaires ? Sans besoin de recherche poussée, il peut être retenu que le climat des affaires est l'ensemble des facteurs qui influencent la décision d'investir ou d'exploiter une affaire.

Dans ce sens large, beaucoup de paramètres peuvent être considérés comme la stabilité politique, la sécurité, les fondements macroéconomiques, les réalités géophysiques etc. A ce titre, même le travail de l'instituteur ou de l'infirmière pour doter le pays de ressources humaines bien formées et bien portantes, constitue un facteur d'appréciation du climat des investissements. Dans cette acception large, vous conviendrez avec moi que l'action du Gouvernement dans tous les domaines concourt à instaurer un environnement hospitalier aux activités économiques.

Cependant, dans une approche terminologique restreinte, la définition du climat des affaires se limite aux facteurs ayant un effet ou une emprise très directe sur la vie des affaires de tous les jours. C'est ainsi qu'avec nos partenaires au développement, nous nous sommes accordés sur une liste prioritaire de dix procédures administratives ou indicateurs de facilité d'investissement qui sont la création d'entreprise, l'octroi de licences, l'embauche et le licenciement de travailleurs, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et la fermeture d'entreprise.

2. Regard rétrospectif sur le bilan des rencontres

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Les problématiques abordées par les 6 rencontres Gouvernement/secteur privé ont de nombreuses occurrences sur le climat des affaires. Le Président du Comité Technique Paritaire a énuméré tout à l'heure les actions réalisées, suite aux mesures préconisées lors de la dernière rencontre.

A ces actions s'ajoutent de nombreuses autres initiatives prises antérieurement qui contribuent à l'effort global d'assainissement de l'environnement des affaires. Je voudrais citer de manière non exhaustive la mise en place du fonds séquestre, l'adoption d'un nouveau code du travail, la mise en opération de la Maison de l'Entreprise, la création des centres de formalités des entreprises, la création de chambres commerciales et du centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation, la réduction des coûts de communications téléphoniques, la révision du code minier et de la réglementation des marchés publics, la mise en place du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement de l'Entreprise et du Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises, la réalisation d'infrastructures routières, la réduction des frais d'enregistrement, l'abaissement du taux des charges sociales etc. La liste est bien longue et prouve l'utilité de ce haut cadre de dialogue. Bien sûr, comme le dirait le commun des commerçants, c'est bien mais ce n'est pas encore arrivé. Nous avons conscience que beaucoup de mesures salvatrices sont attendues. Mais c'est dans la concertation et la compréhension mutuelle que des solutions progressives et durables seront trouvées aux multiples préoccupations du secteur privé.

3. Quelques axes stratégiques pour améliorer le climat des affaires

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement est déterminé à assainir davantage le climat des affaires au Burkina Faso, par nécessité et par conviction, pour accompagner les options de développement et pour moderniser notre économie. En tant que Ministre coordonnateur de la politique gouvernementale de développement de l'entreprise, l'amélioration de l'environnement des affaires figure en bonne place dans les missions que SEM le Premier Ministre a bien voulu m'assigner, signe de l'élévation de la question à un degré de priorité.

Je voudrais à cet effet partager cinq axes stratégiques qui pourraient être traités comme des bases pour tracer nos actions à venir :

1. L'amélioration du climat des affaires est portée dans les choix fondamentaux de notre pays et devient de ce fait un impératif. Avec la liberté d'entreprendre qui est consacrée par la constitution en son article 16, il s'impose à l'Etat de créer les conditions d'exercice de cette liberté qui s'ajoute à la liberté de circulation des biens, également visée par l'article 9 de notre loi fondamentale. Par ailleurs, le programme de SEM le Président du Faso et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté accordent une large place au secteur privé, opérateur-pivot du développement économique.
2. La mise en œuvre d'actions soutenues pour booster l'environnement des affaires exige un devoir d'inventaire de l'ensemble des mesures prises jusqu'à présent pour en évaluer l'état d'exécution et surtout l'impact au niveau de l'activité économique. Comme il sied après un certain temps écoulé d'actions prolongées, mon Département envisage, avant la prochaine édition, de réaliser le bilan général des sept rencontres pour mieux orienter la rationalité de notre démarche à venir.
3. Le traitement de la question de l'amélioration du climat des affaires va de pair avec le principe de sélectivité. Les besoins sont importants et en parcourant les rapports des rencontres, il m'a été donné de dénombrer une quarantaine de doléances exprimées par le monde économique. Les mesures à prendre exigent des ressources qui ne sont pas toujours disponibles ; d'où la nécessité d'instaurer des priorités pour l'établissement desquelles le secteur privé serait avisé de faciliter la tâche du Gouvernement.

4. L'efficacité de l'action suppose le principe de cohérence et de synergie pour éviter les initiatives non coordonnées comme il peut être donné de le constater à travers certains cadres. Du reste, le rapport du CTP a mis en évidence cette difficulté, en évoquant les multiples cadres traitant de l'amélioration du climat des affaires. Il serait alors judicieux de s'orienter vers un référentiel unique du Gouvernement pour mieux baliser les objectifs et les priorités et mobiliser conséquemment les ressources nécessaires. A cet égard, nous espérons compter sur la SFI pour étendre son intervention aux 10 indicateurs suivis par les partenaires au développement.

5. Le traitement de l'image de notre pays dans le panorama international des affaires mérite davantage d'attention et se transforme en challenge. Alors que le rayonnement international du Burkina Faso constitue l'un des piliers du programme de SEM le Président du Faso, le rapport Doing Business publié par le groupe de la Banque Mondiale, donne de constater que le classement ne reflète pas les ambitions et les possibilités réelles de notre pays.

Le rapport 2008 vient d'être lancé avant-hier où le Burkina occupe le 161^{ème} rang sur 178 pays, contre une position de 163/175 en 2007 et 171/175 en 2006. C'est l'indicateur création d'entreprise qui fait le plus notre fierté dans la mesure où nous sommes passés du 154^{ème} rang en 2006 à la 106^{ème} position pour le classement 2008. Des marges de progrès sont possibles sur tous les fronts si tout le monde se sent concerné et mobilisé.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,**

En conclusion, je dirai que le climat des affaires n'est certainement pas comme le climat des saisons ; le dernier connaît une alternance du temps avec la pluie et l'harmattan, le froid et la chaleur. Le climat propice aux affaires quant à lui est un cycle ininterrompu de dynamiques positives à effets emboîtés. C'est pourquoi, les résultats ne peuvent se construire que dans la durée, à travers une mobilisation constante et un pragmatisme dans l'action. En contrepartie des efforts du Gouvernement pour un environnement embelli, le secteur privé doit jouer sa partition de véritable moteur de la croissance économique et l'allié objectif et stratégique de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté. Le Burkina Faso a besoin d'entrepreneurs talentueux qui fondent leur prospérité sur l'audace et l'innovation. Notre pays sait compter toujours sur les opérateurs économiques, fiers d'assumer leur citoyenneté et leur responsabilité sociale.

Je vous remercie.

RAPPORT DE SYNTHÈSE

7^e RENCONTRE GOUVERNEMENT/ SECTEUR PRIVE

BOBO-DIOULASSO, LE 28 SEPTEMBRE 2007

Septembre 2007

Le 28 septembre 2007, s'est tenue dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bobo-Dioulasso, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la 7^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des autorités politiques, coutumières, religieuses, administratives et civiles de la région des Hauts-Bassins, des représentants des partenaires techniques et financiers et de nombreux opérateurs économiques.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Lassiné DIAWARA, s'exprimant au nom de El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), a sollicité une minute de silence en la Mémoire de El Hadj Hamadé OUEDRAOGO, Directeur Général de la CCI-BF, de Madame MOUSSAGROS Pélagie, Présidente Directrice Générale de JOSSIRA, de Monsieur Madi OUEDRAOGO, Président Directeur Général de OMA et de toutes les personnes qui ont été arrachées à notre tendre affection depuis la dernière rencontre.

Il a ensuite, au nom du Secteur Privé, souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à l'importante délégation qui l'accompagne et adressé ses vives félicitations au Chef du Gouvernement pour sa nomination à la tête de l'exécutif burkinabè.

Enfin, il a souligné l'importance et la pertinence de l'amélioration du climat des affaires, thème de la présente rencontre et a, à ce titre, félicité le Gouvernement pour les importants progrès enregistrés en matière d'assainissement de l'environnement des affaires.

Succédant à Monsieur Lassiné DIAWARA, Monsieur Mathieu B. OUEDRAOGO, Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins a souhaité la bienvenue à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, aux membres du Gouvernement, à l'ensemble des opérateurs économiques et aux partenaires techniques et financiers.

Il a terminé son propos en exprimant la gratitude et la reconnaissance des populations de Sya à l'endroit des autorités pour la tenue régulière de la rencontre dans leur cité.

Ouvrant la 7^e édition de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé, le Premier Ministre a également adressé ses sincères condoléances ainsi que celles du Gouvernement aux familles de El Hadj Hamadé OUEDRAOGO, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, de Madame MOUSSAGROS Pélagie, Présidente Directrice Générale de JOSSIRA et de Monsieur Madi OUEDRAOGO, Président Directeur Général de OMA.

Il a par la suite, exprimé sa reconnaissance aux autorités administratives et politiques de la région pour la qualité de l'accueil et a adressé ses félicitations à El Hadj Oumarou KANAZOE pour sa brillante réélection à la tête de l'institution consulaire.

Il a également relevé des goulots d'étranglement qui constituent des obstacles à la facilitation des affaires dans notre pays et rappelé que l'objectif de la présente rencontre est de permettre un examen du dispositif juridique et fiscal afin de déceler les dysfonctionnements et d'y apporter des réponses appropriées.

Tout en réaffirmant l'engagement du Gouvernement à travailler de manière concertée à créer un climat fertile aux affaires, il a insisté sur l'importance du capital humain dans le développement et a invité, pour ce faire, le Privé à se mobiliser pour assurer un franc succès aux réformes en cours dans le secteur éducatif.

Après le discours d'ouverture, le président du Comité Technique Paritaire a présenté le rapport de suivi des recommandations issues de la précédente rencontre. Ce rapport a été articulé en trois points : le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées dans le cadre du suivi et des propositions pour une mise en œuvre efficace des recommandations.

En ce qui concerne les réalisations, le rapport a distingué les actions déjà réalisées, celles en cours de réalisation et les propositions d'actions qui n'ont pas connu un début d'exécution.

Au titre des insuffisances, le comité a relevé :

- la faible implication du Secteur Privé dans la prise de certaines mesures, notamment celles relatives à la fiscalité ;
- la lenteur dans la mise en œuvre de certaines recommandations ou dans l'adoption de textes d'application de certaines lois ;
- les difficultés de collecte et de traitement des informations du fait de la lenteur de certains départements à fournir les renseignements sur l'état de mise en œuvre des recommandations, de la multiplicité de cadres traitant de thèmes convergents liés à l'amélioration du climat des affaires et de la faiblesse des capacités opérationnelles du secrétariat du Comité Technique Paritaire (CTP).

Les propositions suivantes ont été faites au regard des difficultés constatées :

- une meilleure implication du Secteur Privé dans les structures de concertation et la dynamisation de celles qui connaissent des dysfonctionnements ;
- l'accélération de la mise en œuvre des actions en cours ;

- le renforcement du système de suivi à travers :
 - la désignation des points focaux du CTP au sein des différents ministères, par un texte réglementaire ;
 - l'implication effective des Secrétaires Généraux des départements ministériels concernés par le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
 - le renforcement des capacités des structures chargées du suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
 - la mise en cohérence des différentes initiatives relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires.

C'est à la suite de cette présentation que, comme le suggère la tradition de cette rencontre, le Gouvernement a présenté sa vision sur le thème à travers une communication livrée par Monsieur Mamadou SANOU, Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat.

Dans son intervention, le Ministre SANOU a d'abord défini le climat des affaires comme l'ensemble des facteurs qui influencent la décision d'investir ou d'exploiter une affaire. Il a ensuite relevé que le concept peut revêtir un sens large ou restreint et a insisté sur l'importance d'un environnement assaini pour une conscience économique vigoureuse.

Monsieur SANOU a en outre jeté un regard rétrospectif sur le bilan des rencontres en notant les importants progrès accomplis.

A ce sujet, il a indiqué que des solutions durables ont été trouvées aux multiples préoccupations du Secteur Privé, et que la poursuite de la concertation devrait aboutir à des mesures appropriées pour résoudre les difficultés pendantes. Pour cela, il a proposé cinq (5) axes de réflexion pour nourrir les bases des actions à venir, à savoir que :

1. l'amélioration du climat des affaires est une impérieuse nécessité, inscrite dans les choix fondamentaux de notre pays ;
2. la mise en œuvre d'actions efficaces pour soutenir l'environnement des affaires exige un devoir d'inventaire de l'ensemble des mesures prises jusqu'à présent, pour en évaluer l'état d'exécution et surtout l'impact au niveau de l'activité économique ;
3. le traitement de la question de l'amélioration du climat des investissements va de pair avec le principe de sélectivité ;
4. l'efficacité de l'action suppose le principe de cohérence et de synergie pour éviter les initiatives non coordonnées ;

5. le traitement de l'image de notre pays est un challenge dans le panorama international et mérite davantage d'attention.

En terminant son intervention, le Ministre SANOU a invité le Secteur Privé à assumer son rôle de véritable moteur de la croissance économique en contrepartie des énormes efforts faits par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires au Burkina Faso. Il a saisi l'occasion pour exprimer le souhait du Gouvernement de voir la Société Financière Internationale (SFI) étendre son champ d'activités sur les dix (10) indicateurs Doing Business.

La parole a ensuite été donnée à diverses composantes du Secteur Privé et à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

En guise d'introduction à la série d'interventions du Secteur Privé, la CCI-BF a livré une synthèse des principales préoccupations du monde des affaires. A la suite de cet exposé, une vingtaine d'intervenants ont apporté des compléments et des précisions sur le thème de la rencontre. Dans l'ensemble, il ressort de ces différentes interventions, que les difficultés vécues par le Secteur Privé et liées au climat des affaires se présentent comme suit :

Au plan fiscal :

1. la forte pression fiscale qui pèse sur les entreprises formelles ;
2. la lourdeur des procédures de paiement des impôts qui pénalise énormément les contribuables ;
3. le caractère contraignant de la fiscalité pour les nouvelles entreprises et non attractif pour divers secteurs d'activités au regard des facilités accordées dans les autres pays de la sous-région ;
4. le niveau élevé de taxations douanières des outils de production notamment les équipements informatiques et les engins lourds ;
5. la non-application de la décision de réduction de 2 % à 1 % du prélèvement de l'acompte sur l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) et de l'institution d'un prélèvement BIC de 5 % sur les activités du secteur informel et des particuliers ;
6. le niveau élevé de la taxe sur l'assurance maladie qui ne permet pas aux populations de bénéficier des services de ce produit ;
7. l'opacité des services de l'Etat qui ne permet pas aux usagers d'avoir une lisibilité sur le traitement des dossiers.

Dans ce domaine de la fiscalité, le Secteur Privé propose :

1. la baisse des différents taux d'imposition à savoir l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières de 15 % à 10 %, l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux de 35 % à 25 % et la suppression du prélèvement à la source de 5 % du chiffre d'affaires qui contribueront à doper l'épargne, l'investissement et à relever le niveau d'autofinancement des entreprises ;
2. la simplification des procédures de paiement des impôts à travers la promotion de moyens modernes telles que l'informatisation du système de paiement, l'acceptation des paiements par virement bancaire et la simplification des formalités, etc. ;
3. la prise de nouvelles dispositions fiscales pour les entreprises en création en les exonérant de la patente la première année et de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) les deux premières années ;
4. l'exonération des droits de douane sur les équipements de production ;
5. la suppression de l'article 520 du nouveau code des impôts ;
6. l'exonération de tout droit d'enregistrement des baux, sous-baux et prorogations de baux de biens meubles soumis à la TVA ;
7. la réduction des taux de mutation à titre onéreux et des mutations à titre gratuit ;
8. la délivrance de l'attestation de situation fiscale sans mention, ni de l'objet, ni du destinataire à l'image de celle que délivre la CNSS ;
9. la mise en place effective du Comité Consultatif de Fiscalité et la prise en compte effective des avis du Secteur Privé dans l'élaboration de la loi des finances ;
10. l'harmonisation de la fiscalité applicable à l'expertise nationale et étrangère, ainsi que celle des sociétés d'assurances, des banques et des sociétés pharmaceutiques, au regard des dispositions communautaires ;
11. la baisse de la taxe appliquée sur l'assurance maladie de 12 % à 2 % ;
12. la transparence des services de l'Etat pour une meilleure optimisation des ressources à tous les niveaux.

S'agissant des marchés publics, le Secteur Privé a mentionné la longueur des délais de paiement des factures et les difficultés pour accéder aux marchés publics.

En conséquence, il recommande :

1. la réduction du délai de traitement des chèques roses à une (01) semaine comme initialement prévu ;
2. l'apurement des créances des entreprises sur l'Etat de façon périodique ;
3. la relecture des textes réglementant les marchés publics notamment les dispositions relatives à la moins disance, au cumul des marchés, au droit d'enregistrement, à l'exonération avant le démarrage effectif des travaux, à l'uniformisation des taux d'intérêt ;
4. la réduction des très longs délais d'enregistrement des marchés en hors taxes, hors douane et le retour à l'ancienne formule d'enregistrement immédiat des marchés Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
5. l'exemption des consultants en génie civil de la caution bancaire ;
6. l'équité dans le traitement des dossiers de demande d'exonération pour toutes les catégories d'entreprises.

Pour ce qui est de l'environnement institutionnel, le Secteur Privé a noté :

1. l'absence de déconcentration réelle des pouvoirs de décision qui limite les possibilités de développement du Secteur Privé régional ;
2. l'absence d'un cadre de référence en matière de climat des affaires ;
3. la lourdeur des procédures administratives en matière de construction de bâtiments ;
4. l'absence de programme spécifique de développement de l'entrepreneuriat féminin alors que les femmes représentent 52 % de la population ;
5. les difficultés des paysans en matière de gestion et d'aménagement des retenues d'eau pour leurs besoins d'exploitation.

Pour y faire face, il a recommandé :

1. la poursuite de la restructuration du PAPME ;

2. une déconcentration effective de la gestion des budgets au niveau des régions en vue d'un développement soutenu du Secteur Privé local ;
3. une meilleure structuration du secteur de la construction à travers la création du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et du guichet unique foncier ;
4. la nécessité d'adoption par le Gouvernement d'un plan unique d'actions pour l'amélioration du climat des affaires en vue d'une cohérence des différentes initiatives développées ;
5. la consolidation du dialogue et d'un partenariat permanent et constructif entre le Secteur Privé et les pouvoirs publics qui se traduirait par la mise en place d'un Conseil Présidentiel des Investissements (CPI) ;
6. la tenue effective des Etats Généraux de l'Industrie burkinabè qui devrait aboutir à la proposition d'un plan d'actions pour relancer le secteur ;
7. la revue à la baisse des coûts des facteurs de production ;
8. la lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
9. le renforcement des capacités des paysans en matière de gestion et d'aménagement des retenues d'eau pour leurs besoins d'exploitation de fosses fumières.

En matière de création d'entreprises, il a été relevé le non respect des délais réglementaires d'accomplissement des formalités et les difficultés liées à la production de contrats de bail par les créateurs potentiels d'entreprises.

Pour remédier à cette situation, il est proposé l'application stricte des textes en vigueur en matière de création d'entreprises et la mise en place d'un système de tutorat ou d'élection de bail pour les créateurs d'entreprises qui sont dans l'impossibilité de produire le contrat de bail.

Abordant les aspects liés au commerce, les préoccupations suivantes ont été soulignées :

1. la production du certificat délivré par le Laboratoire National de Santé Publique et du Certificat National de Conformité (CNC) délivré par le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, constitue un double emploi ;
2. les redevances et les frais d'analyse fixés par arrêté conjoint n° 2007-217/MCPEA/MFB/MS du 26 juin 2007 sont inappropriés et pénalisent les importateurs ;

3. la lourdeur des procédures et le niveau élevé des droits et taxes en douane.

A cet effet, il est proposé la simplification des deux procédures et la baisse des frais prélevés par les différentes administrations compétentes.

Sur la question relative à l'environnement juridique, le Secteur Privé a souligné :

1. le caractère disproportionné des dommages et intérêts dans les conflits sociaux au regard des réalités économiques et financières des parties en conflit ;
2. les dysfonctionnements de la justice et leurs conséquences au plan économique et financier.

Il a de ce fait, proposé :

1. le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire à travers la formation et la mise à disposition des équipements nécessaires pour l'exécution des tâches, notamment la création d'un deuxième tribunal de grande instance ;
2. l'amélioration de l'éthique dans le milieu judiciaire ;
3. l'accompagnement des banques dans leur rôle de collecte de l'épargne et de distribution du crédit ;
4. le plafonnement du montant des dommages et intérêts réclamés aux employeurs et l'opérationnalisation du fonds séquestre ;
5. que l'Etat assume financièrement les erreurs judiciaires lorsque sa responsabilité est engagée.

Plusieurs autres préoccupations sectorielles ont été développées par les participants dont les solutions correspondantes pourraient être abordées dans les cadres de concertation à créer à cet effet.

A la suite des interventions du Secteur Privé, le Projet de Renforcement des Capacités de l'interface Etat/Secteur Privé/Société Civile (PARECAP) a présenté ses missions et montré sa disponibilité à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des recommandations issues de cette rencontre.

En réponse aux préoccupations du Secteur Privé, des indications ont été données par les Chefs des départements ministériels concernés.

Au titre du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat et sur la question relative à l'organisation du commerce, le Gouvernement a indiqué qu'un travail est déjà abattu, notamment la soumission d'un avant projet de loi au Comité Technique d'Evaluation des Avant-projets de Loi (COTEVAL). Il a ajouté que ce texte sera incessamment soumis au Conseil des Ministres et que les nouvelles préoccupations pourraient être prises en compte dans d'autres cadres de concertation sectoriels.

Concernant la restructuration du Programme d'Appui à la Petite et Moyenne Entreprise (PAPME), le Gouvernement a précisé que le dossier est très avancé et qu'une réunion est prévue en octobre 2007 pour examiner la question relative à la création d'une Agence de Promotion des PME.

En réponse à la question relative à la mise en place d'un observatoire sur le climat des affaires, il a été indiqué que des termes de références sont soumis aux partenaires techniques et financiers pour observation.

Quant à la relecture de l'arrêté portant sur les contrôles effectués par l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE) et le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), le Gouvernement a souligné qu'une réunion y relative est prévue pour le 02 octobre prochain.

Face à la demande d'accélération de l'opérationnalisation de la Chambre des Métiers de l'Artisanat, le Gouvernement a rassuré le Secteur Privé de l'existence d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre dans un délai maximum de six (6) mois dès que les questions budgétaires auront été résolues.

Concernant la réduction du coût des facteurs, le Gouvernement a indiqué que le Burkina Faso développe des initiatives pour les énergies alternatives, notamment le biocarburant. A cet effet, un cadre réglementaire sera mis en place en vue d'accompagner les initiatives privées qui se manifestent.

Au titre du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le Gouvernement a précisé qu'au niveau de la législation du travail, un certain nombre de textes d'application ont déjà été adoptés pour lever les contraintes liées à la gestion du marché du travail et qui ont été soulevées lors de la précédente rencontre.

S'agissant des contraintes déjà levées, il a cité l'exemple de la suppression de l'intervention préalable de l'inspecteur du travail en vue d'autoriser l'exécution des heures supplémentaires et celui de la prise d'un arrêté pour lever les obstacles aux contrats à durée déterminée.

En ce qui concerne particulièrement le code du travail, une grande réforme a déjà été entreprise et il a été mis en place un comité interministériel chargé de sa révision et dont les travaux ont effectivement démarré.

Après avoir reçu les observations et les amendements des institutions partenaires, la plupart des contraintes soulevées ont été prises en compte comme par exemple le plafonnement des dommages et intérêts en cas de conflits sociaux. Le principe a été accepté et il ne reste qu'à en situer le niveau.

Sous réserve du respect des normes internationales du travail et du consensus à obtenir avec les organisations syndicales des travailleurs, l'ensemble des préoccupations seront prises en compte.

En tout état de cause, le Gouvernement est déterminé à faire en sorte que le nouveau code du travail qui sera adopté ne soit pas un frein à la compétitivité des entreprises. L'évaluation de la situation pourra être faite lors de la prochaine rencontre Gouvernement / Secteur Privé.

En terminant sur ce point, le Gouvernement a invité les employeurs qui ne payent pas les cotisations sociales à respecter leurs obligations.

Il a indiqué qu'à ce jour, les retards de paiement s'élèvent à plus de quinze (15) milliards de francs CFA, situation qui crée une concurrence déloyale entre employeurs et qui, à terme, pourrait constituer une menace pour la cohésion sociale, du fait que les employés non inscrits à la caisse ne pourront pas bénéficier de la pension de retraite.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Gouvernement a donné des esquisses de solutions et des orientations par rapport aux préoccupations agricoles :

- l'importance de la sécurisation foncière devant permettre aux agriculteurs l'obtention de titres fonciers et leur ouvrant, par la même occasion, l'accès aux crédits ;
- la nécessité de compétitivité des agriculteurs à travers un partenariat avec les opérateurs tant nationaux qu'étrangers ;
- l'importance de l'implication du Secteur Privé dans l'agro-business afin de sortir de l'agriculture de subsistance ;
- la mise en place du projet Samandéni avec la création d'une zone franche industrielle, soutenue par un coût préférentiel de l'électricité.

Il a interpellé les banques à plus de souplesse au niveau des coûts de crédit pour une politique d'industrialisation.

Il a rappelé que les problèmes du coton ne sont pas seulement internes au Burkina Faso, mais sont issus en grande partie des subventions des pays développés, nécessitant l'engagement du pays pour le coton transgénique.

Quant au karité, il a souligné la non-compétitivité des opérateurs économiques nationaux et la nécessité de réorganiser la filière et constituer des réseaux fiables.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances et à propos des préoccupations d'ordre fiscal, le Gouvernement dit comprendre les préoccupations relatives aux charges fiscales jugées trop lourdes et mal réparties pour les contribuables.

Aussi, pour ce qui concerne la recommandation de réduction de l'impôt BIC dont le taux actuel est de 35%, le Gouvernement, qui ne voudrait pas être le dernier en la matière dans la zone UEMOA, a engagé une réflexion qui devrait aboutir à une révision à la baisse du taux actuel.

Pour ce qui est de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM), qui constitue un indicateur pour les investisseurs, son taux reste tout de même une référence dans l'Union. Néanmoins, des dispositions seront prises pour une réduction progressive du taux appliqué.

Dans le domaine des importations et s'agissant de la simplification de la liasse fiscale, le Gouvernement a indiqué que la modernisation de l'administration fiscale et l'informatisation de la Division des Grandes Entreprises (DGE) et, mieux, l'informatisation intégrale de la Direction Générale des Impôts (DGI) d'ici la fin de 2007, devraient répondre à cette préoccupation. Et pour maximiser les résultats, le Gouvernement exhorte le Secteur Privé à informatiser ses structures.

Pour le souhait d'équipement en matériel informatique par le Secteur Privé en franchise de droits et taxes, le Gouvernement, qui est soucieux du suivi de l'évolution technologique dans le monde, avait lancé une telle opération qui, malheureusement, n'avait pas connu d'engouement majeur dans les milieux d'affaires. Cette recommandation pourrait, néanmoins, trouver satisfaction d'ici fin 2008.

En ce qui concerne la recommandation de suppression de l'article 520, le Gouvernement estime que les conditions ne sont pas encore réunies pour envisager une telle mesure qui nécessite un partenariat équitable fondé sur la confiance mutuelle.

S'agissant de la déductibilité fiscale des libéralités faites par les entreprises, le Gouvernement n'a pas admis le bien fondé de la démarche. Bien qu'appréciant ces gestes de bienfaisance du Secteur Privé à l'endroit des autres acteurs de l'économie, il a estimé que l'Etat ne devrait pas en supporter la charge. En tout état de cause, il suggère que les donateurs adressent leurs dons à l'Etat qui saura mieux les exploiter.

Pour ce qui concerne la non-application effective de la réduction du prélèvement au cordon douanier de 2% à 1%, le Gouvernement a regretté l'adoption précoce de la mesure qui n'a pas pris en compte tous les aspects de mise en œuvre. Il promet, en conséquence, la prise de mesures idoines pour la rendre effective dans les meilleurs délais.

Sur la question de délivrance des attestations de situation fiscale en plusieurs exemplaires, le Gouvernement indique que cette mesure est déjà mise en œuvre et que les difficultés pratiques seront bientôt levées. Il a, en outre, indiqué que le secteur informel sera bénéficiaire de ces attestations pour les opérations bancaires.

A propos des préoccupations liées à la douane, notamment la lutte contre la fraude fiscale, plusieurs actions ont été menées par le Gouvernement dans toutes les structures ministérielles en charge de la question. Mais le Gouvernement sollicite la collaboration des acteurs du Secteur Privé.

Concernant les préoccupations liées aux marchés publics, le Gouvernement a déjà engagé un vaste chantier de relecture des textes y relatifs, avec la tendance à la professionnalisation. Le Gouvernement reconnaît qu'au même titre que le Secteur Privé, il est passible de pénalités. Dans ce sens, il exhorte celui-ci à formuler des plaintes contre l'Etat chaque fois que de besoin.

Quant au difficile accès des PME aux accords publics, l'Etat a rappelé que toute activité naissante a besoin d'accompagnement et d'encadrement. Et le Gouvernement s'est longtemps engagé dans ce sens. Cependant, il recommande au Secteur Privé de saisir toute opportunité qui se présenterait à lui, car les dispositions fiscales en sa faveur ne résoudront pas tous ses problèmes.

Pour ce qui concerne les délais de délivrance des chèques roses et d'accomplissement de la formalité de l'enregistrement des marchés publics financés sur ressources extérieures, le Gouvernement a indiqué que des propositions d'amélioration sont à l'étude.

S'agissant des cadres de concertation, le Gouvernement a indiqué qu'il sera question, en plus des rencontres sectorielles du genre «semaine de dialogue Secteur Privé / Département Ministériel», d'instaurer des rencontres pour échanger sur des questions spécifiques.

Au titre du Ministère de la Justice, le Gouvernement a reconnu les insuffisances telles que relevées par les différentes composantes du monde des affaires. Il s'agit essentiellement de la lenteur de l'appareil judiciaire, des erreurs d'appréciation des contentieux commerciaux, des décisions de justice contestables, etc. Il a cependant relevé que des efforts d'amélioration du fonctionnement du service public de la justice sont entrepris depuis quelques années avec le Plan d'Action National de Réforme de la Justice (PANRJ).

Au titre des préoccupations soulevées par les différentes interventions, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a donné des explications et /ou des réponses motivées.

En ce qui concerne le plafonnement des indemnités octroyées par les juridictions en matière de conflit de travail, la relecture en cours du code de travail apportera une solution en proposant un barème en la matière.

Pour ce qui est de l'application effective des textes relatifs au fonds séquestre, il y a de la satisfaction à ce sujet, du moment où plus d'une vingtaine de consignations ont déjà été reçues dans ce cadre par le Greffe de la Cour de Cassation.

Quant au point relatif à la création de conseils de prud'homme, l'état et le volume du contentieux social dans notre pays ne permettent pas de motiver la création de telles institutions. Tout au plus, par souci de rapprocher la justice des justiciables (en matière de conflit de travail), une compétence exceptionnelle pourrait être donnée aux juridictions de droit commun (Tribunal de Grande Instance) dans les localités où il n'y a pas de Tribunal de Travail.

Au sujet du besoin de traitement particulier de la matière commerciale, il y a lieu de saluer l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO), qui offre une solution alternative en matière de règlement de différends commerciaux avec des procédures mieux adaptées au monde des affaires.

En ce qui concerne les reproches du milieu bancaire sur les prestations des juridictions (condamnations inappropriées, expertises trop nombreuses...), il faut noter que les formations régulières des magistrats en droit bancaire, les rencontres périodiques entre juristes de banque et acteurs judiciaires (à l'instar de celle de février 2007 sur le thème de la cyber escroquerie financière) et surtout le projet de spécialisation des magistrats devront réduire l'écart d'appréciation des contentieux bancaires entre les institutions bancaires et la justice.

Concernant la question des recours intempestifs contre les décisions de justice, il faut noter qu'il s'agit d'une situation normale liée aux règles de procédures en vigueur qui, pour garantir une bonne administration de la justice, reconnaissent à tout justiciable, le droit de contestation.

Par rapport au nombre élevé des ratés des procédures collectives, il est à relever qu'une étude est en cours d'exécution sur la question et que des propositions de solutions sont attendues pour leur meilleure conduite dans l'intérêt du monde des affaires.

S'agissant de la proposition de création d'un second Tribunal de Grande Instance (TGI) à Ouagadougou, il ressort que le volume d'affaires porté devant l'actuel TGI ne laisse pas entrevoir un débordement pouvant justifier la création d'un second TGI dans cette ville.

A propos de la question du renforcement de l'éthique dans le milieu judiciaire, il est à relever que la corruption à la justice est à la hauteur de ce qu'elle est pour toutes les autres administrations. Le Secteur Privé est alors invité à apporter sa contribution dans la lutte contre tous les fléaux qui causent le dysfonctionnement de la justice, en jouant un rôle actif par la mise à l'épreuve des différents instruments de lutte créés à cet effet.

Avant de revenir sur les différents points soulevés par le Secteur Privé, le Premier Ministre a dénoncé les pouvoirs exorbitants que se donnent certains agents de l'Administration Publique.

Il a donné l'assurance que des sanctions seront prises à l'encontre des agents qui se seront rendus coupables d'abus de pouvoir ou d'indélicatesse.

Le Premier Ministre a marqué la disponibilité du Gouvernement à engager des réflexions qui seront suivies de prises de mesures concrètes sur les questions suivantes :

- la révision du taux de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières ;
- la fiscalité à adopter sur les revenus immobiliers des personnes retraitées ;
- la déductibilité des provisions techniques au niveau des banques et des assurances ;
- la facilitation des affaires par la levée des lourdeurs administratives en matière de création d'entreprises ;
- la mise en place du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et du Guichet Unique Foncier (GUF) ;
- la mise en place d'un Observatoire sur le climat des affaires ;
- l'appui à l'opérationnalisation du CAMC-O ;
- la déconcentration budgétaire effective pour les structures administratives à gros budget ;
- une meilleure organisation du commerce pour un exercice efficace des affaires ;
- la réduction des coûts de création d'entreprises ;
- une fiscalité adaptée au commerce de ciment ;

- la réorganisation du dispositif de contrôle des produits à l'importation ;
- la création d'un journal pour publier les décisions de justice ;
- la relecture du système d'enregistrement des contrats ainsi que celui des marchés publics ;
- l'application effective des décisions prises lors de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé ;
- l'institutionnalisation de cadres de concertation sectoriels entre les ministères et le Secteur Privé ;
- le réexamen du format de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé pour plus d'efficacité ;
- la mise en place d'un Conseil Présidentiel des Investissements (CPI) ;
- la révision de la réglementation de la profession de vétérinaire avec la participation des différents acteurs du privé et des départements ministériels compétents ;
- l'organisation d'une cérémonie de félicitation des opérateurs économiques qui se seraient distingués par leur civisme et leur contribution à l'économie nationale.

Le Premier Ministre a invité l'ensemble du Secteur Privé à plus de civisme et à aider le Gouvernement à combattre les faiblesses relevées tant au niveau du Secteur Public que du Secteur Privé.

Il a relevé le rôle déterminant joué par les banques de la place dans l'accompagnement de la filière cotonnière.

Annexe III : Mot de remerciement et discours de clôture

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO (CCI-BF)



7^{ème} édition de la rencontre Gouvernement/ Secteur Privé

**MOT DE REMERCIEMENT DU PRESIDENT DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO**

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2007

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

- **Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,**
- **Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins,**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso,**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames et Messieurs !**

Je voudrais au nom de El Hadj Oumarou KANAZOE, Président de la CCI-BF et de l'ensemble des milieux d'affaires, vous exprimer une fois de plus notre reconnaissance pour la qualité des échanges que nous avons eus au cours de cette rencontre gouvernement / secteur privé qui est à sa 7^{ème} édition.

En choisissant de traiter de l'amélioration de l'environnement des affaires, sujet hautement important, vous témoignez une fois de plus votre engagement ainsi que celui du Gouvernement, à apporter des solutions appropriées aux préoccupations majeures du secteur privé.

Je voudrais, à cet égard, vous adresser toute la reconnaissance de l'ensemble des opérateurs économiques burkinabè pour votre disponibilité et votre engagement pour un dialogue constructif avec les milieux d'affaires. Je voudrais également dire merci à mes collègues, chefs d'entreprises, pour la qualité de vos contributions et la pertinence de vos propositions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Les opérateurs économiques se réconfortent à l'idée que la rencontre Gouvernement/Secteur Privé constitue un cadre idéal de concertation.

En effet, ce dialogue proactif a permis d'aboutir à des conclusions pertinentes dont la mise en œuvre contribuera sans doute à améliorer les conditions d'exercice des activités économiques, gage d'une croissance soutenue et durable en vue d'une lutte efficace contre la pauvreté.

Permettez-moi, Excellence Monsieur le Premier Ministre, de noter avec satisfaction, votre disponibilité à examiner quelques préoccupations du secteur privé qui ont été soumises à votre haute appréciation à savoir :

- la baisse du taux de l'IRVM et du BIC ;
- la réactivation de la Commission nationale de la fiscalité ;
- la mise en place des guichets uniques pour la délivrance des titres fonciers et des permis de construire ;
- la décision de reconsidérer le critère de la mieux disance dans l'attribution des marchés publics ;

- la création d'un conseil présidentiel des investissements ; et bien d'autres mesures qui contribueront à améliorer le climat des affaires.

La mise en œuvre effective de ces mesures permettra à n'en pas douter d'assainir l'environnement des affaires dans notre pays.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Pour terminer mon propos, je voudrais renouveler les remerciements du secteur privé à l'endroit du Gouvernement pour sa constante écoute à notre égard, et aussi sa disponibilité à nous accompagner.

Vive le partenariat public/privé pour un secteur privé dynamique, compétitif et rayonnant.

Je vous remercie !

**DISCOURS DE CLOTURE
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR TERTIUS ZONGO,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
DU BURKINA FASO
A L'OCCASION DE LA RENCONTRE
GOUVERNEMENT / SECTEUR PRIVE 2007**

Bobo-Dioulasso, le 28 septembre 2007

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;

Distingués représentants du secteur privé ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Au terme de cette journée très studieuse et fort riche en débats constructifs, s'il y a en cet instant un sentiment unanimement partagé c'est celui d'un travail bien accompli. La qualité du rapport de synthèse qui vient de nous être livré et la pertinence des recommandations convenues, indiquent à dessein que malgré la brièveté du temps, toutes les questions ont été abordées avec toute l'attention qu'elles requièrent. Je voudrais vous adresser mes félicitations les plus méritées.

Ce résultat a été rendu diligemment possible grâce à la qualité du travail préliminaire de réflexion engagé par la Chambre de Commerce d'Industrie qui a suggéré des mesures et actions fort à propos, dont la mise en œuvre va contribuer à créer les conditions favorables à la compétitivité de l'entreprise burkinabè et à l'amélioration du climat des affaires pour une plus grande attractivité des investisseurs.

Mesdames et Messieurs du monde des affaires,

Au cours des débats, vous avez reconnu les progrès accomplis mais déploré la non mise en œuvre de certaines mesures recommandées à la dimension de vos attentes et exprimé votre ardent désir de voir le gouvernement faire diligence. Je voudrais vous rassurer ici, que ces préoccupations sont également les nôtres. Le gouvernement et le secteur privé mènent et continueront de mener ensemble le même combat du développement.

Aussi, voudrais-je qu'au sortir de cette rencontre, le dispositif paritaire déjà en place évalue l'état de réalisation des mesures récurrentes en instance et suggère des procédures d'accélération. Au demeurant, concernant celles que nous venons d'arrêter, elles nécessiteront l'établissement d'un échéancier réaliste pour leur assurer une mise en œuvre harmonieuse avec le maximum d'impact.

Monsieur le Président de la CCI-BF,

Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques,

Je voudrais m'attarder sur deux points du plan d'action prioritaire qui me paraissent essentiels. Il s'agit de :

- la mise en place d'un observatoire de la pratique des affaires ;
- et la création d'un Conseil présidentiel des investissements.

S'agissant de l'observatoire de la pratique des affaires, il importe de relever que l'institution d'un tel instrument est essentielle. En effet, à l'ouverture de notre rencontre, je vous disais que le Burkina Faso a été reconnu comme l'un des pays ayant fait le plus de réformes en matière d'amélioration de l'environnement des affaires au cours de ces deux dernières années.

Nous avons des raisons d'en être fier en même temps qu'une telle appréciation fortement positive nous invite à davantage d'efforts. A cet effet, l'observatoire de la pratique des affaires aura non seulement un rôle de veille prospective mais aussi et surtout, celui d'interpellation des parties prenantes (Gouvernement et communauté des hommes d'affaires).

Enfin, en ce qui concerne le Conseil présidentiel des Investissements, celui-ci participera au renforcement de l'environnement attractif indispensable pour capter les investissements privés notamment les investissements directs étrangers. D'ailleurs, Monsieur le Président du Faso Son Excellence Blaise COMPAORE, dans son programme politique le « Progrès continu pour une société d'espérance » nourrit la ferme ambition de faire du Burkina un pays émergent par la promotion des investissements en l'occurrence les investissements structurants que l'Etat seul et le privé national ne peuvent réaliser de manière efficace s'ils ne s'appuient pas sur des investisseurs étrangers.

En conséquence, vous appréhendez aisément tout l'intérêt accordé à une telle instance au niveau le plus élevé de l'Etat.

Au demeurant, nonobstant l'établissement d'un échéancier réaliste relatif à la mise en œuvre des différentes mesures comme déjà indiqué je voudrais vous annoncer ici une série d'actions que le Gouvernement entreprendra conjointement avec la communauté des hommes d'affaires :

- la révision de l'impôt sur le revenu des entreprises et du secteur informel, de même que l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en fonction des contraintes budgétaires de l'Etat et des taux pratiqués dans l'espace UEMOA ;
- la mise en cohérence du Certificat de Contrôle du Laboratoire National de Santé Publique avec le Certificat National de Conformité ;
- la création d'un guichet de facilitation des actes de construire ;
- la création d'un guichet de délivrance des titres fonciers ;
- la poursuite des efforts pour la réduction des délais et des coûts relatifs à la création d'entreprise ;
- l'application d'un système unique de TVA sur la commercialisation du ciment ;
- la révision de la fiscalité sur les revenus fonciers ;
- la dynamisation de la Commission Nationale de Fiscalité ;
- la relecture des textes relatifs aux marchés publics en vue d'une plus grande transparence et la professionnalisation des actes ;
- la création d'une revue sur les décisions de justice ;
- et enfin le renforcement de la lutte contre la fraude et la corruption.

Mesdames et Messieurs du monde des affaires,

Je mesure à leur haute valeur, les efforts que vous avez consentis jusque là pour continuer à participer activement à la création de richesses, dans un contexte international qui est loin d'être favorable à notre pays. Mais je reste optimiste que, de par votre courage, votre ingéniosité et la solidarité agissante entre vous, nous allons ensemble, faire du développement du secteur privé et du renforcement de la culture entrepreneuriale, une réalité.

Je vous exhorte à plus de collaboration entre vous, à plus de créativité et de pro activité, afin de développer votre capacité d'anticipation et de vous conformer davantage aux règles modernes de gestion.

Je puis vous rassurer que pour tout dialogue autour de ces questions préoccupantes que vous avez, la disponibilité du gouvernement restera sans faille. Comme il a été vivement souhaité au cours de nos travaux, j'inscrirai dans l'agenda gouvernemental de l'année 2008 des rencontres sectorielles précédant la rencontre annuelle Gouvernement / Secteur privé.

En outre, nous imaginerons toute autre mesure pouvant améliorer le format de notre espace commun de dialogue.

Je ne saurais terminer sans renouveler au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, El Hadj Oumarou KANAZOE et à tous les membres de la communauté des affaires, mes remerciements ainsi que ceux de l'ensemble des membres du gouvernement, pour la qualité et la richesse de nos échanges de ce jour.

Tout en vous souhaitant grand succès dans vos entreprises et un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare close la 7^{ème} rencontre annuelle Gouvernement / Secteur Privé.

Je vous remercie.

Annexe IV : Tableau du cadre logique des actions prioritaires

OBJECTIF GLOBAL DU PLAN : Faciliter l'identification et la mise en œuvre de mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'un développement durable du secteur privé au Burkina Faso

DOMAINE JURIDIQUE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	
Contribuer au développement et à la mise en œuvre de mesures juridiques permettant d'assainir le monde des affaires	Textes de réglementation permettant d'assainir le monde des affaires relus en vue de leur simplification	Harmoniser les textes régissant le commerce avec le droit OHADA et modernisation	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
		Relire les textes sur les procédures de passation des marchés publics	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
		Relire les textes et le code du travail	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
		Organiser les dispositions d'application des textes sur la lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques professionnelles	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
	Prestations de l'administration judiciaire améliorées	Opérationnaliser le Centre d'Arbitrage et de Médiation de Ouagadougou			
		Elaborer des textes sur la mise en place et le fonctionnement des tribunaux de commerce	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
		Alléger et accélérer les procédures judiciaires	Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Directives administratives
		Organiser mieux les procédures collectives	Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Directives administratives
		Renforcer les capacités des magistrats notamment sur le droit bancaire	Nombre de formations spécifiques administré	
		Diligenter une étude sur l'état des lieux et de formulation de propositions pertinentes de lutte contre la fraude et la contrefaçon	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités

DOMAINE FISCAL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Promouvoir une politique fiscale de développement durable du secteur privé induisant un accroissement des ressources fiscales plus pérennes	Les instruments de politiques fiscales sont disponibles	Elaborer et adopter un document de politique fiscale	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Finaliser et adopter le code général des impôts	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
	La gouvernance fiscale est promue	Diffuser les reformes fiscales	Plan de diffusion Nombre d'actions d'actions	Rapport d'activités
		Finaliser l'informatisation de toute l'administration fiscale	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Reforme de processus de prise en charge des impôts par le mécanisme de chèque rose	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Elaborer et adopter un cadre réglementaire de contrôle et de sanction des exonérations accordées aux entreprises	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
	Adapter et simplifier les formulaires et les modalités de paiement des impôts	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
	Des réformes d'élargissement de l'assiette fiscale par la limitation de certaines exonérations sont adoptées et mises en œuvre	Faire des plaidoyers pour la suppression des exonérations accordées aux projets et programmes de développement sur financement extérieur	Rapports de mission Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Rapport d'activités Journal Officiel Directives administratives

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
	Des réformes d'élargissement de l'assiette fiscale par le développement de ressources fiscales sans incidence sur les entreprises	Diligenter une étude d'état des lieux de relecture pour l'élaboration de nouveau cadre du régime fiscal des ONGs, et des associations	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Diligenter une étude d'état des lieux de formulation de cadre réglementaire pour le contrôle et les sanctions des exonérations	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Diligenter une étude d'état des lieux et élaboration d'un cadre d'imposition des ristournes non imposées (vente boisson, vente réseaux etc,)	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Etude d'état des lieux et formulation d'un cadre amélioré d'augmentation des recettes des titres de propriétés (TF) et de la taxe de jouissance	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Des réformes de réductions de la pression au niveau de la fiscalité intérieure sont adoptées et mises en œuvre	Etudes d'état des lieux et de formulation d'un cadre réglementaire d'une taxe régionale et locale de développement (TRLD)	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible
	Diligenter une étude d'état des lieux et de formulation d'un cadre réglementaire d'augmentation des recettes sur les activités non déclarées		Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	
		Diligenter une étude d'état des lieux et de formulation d'un cadre réglementaire d'augmentation des recettes sur les activités exercées frauduleusement sous le couvert de l'informel	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
		Diligenter une étude d'état des lieux et de proposition de la maîtrise de la fiscalité sur la TVA	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
		Ramener le taux de BIC à 30% en 2008 et diligenter une étude pour sa baisse à 25%	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités	
			Elaborer et adopter un nouveau cadre réglementaire de retenues à la source pour les entreprises de la DGE et ramener le taux à 2% pour toutes les autres entreprises avec possibilité de compensation	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
			Elaborer et adopter un nouveau cadre réglementaire de l'ASF favorisant une délivrance trimestrielle sur demande annuelle des entreprises et en faire bénéficier le secteur informel	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
			Diligenter une étude sur l'impact des chèques roses assortie de mécanismes réglementaires de gestion	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
			Diligenter une étude d'impact sur le classement des prestataires de services intellectuels en BIC s'ils sont en sociétés	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
		Diligenter une étude d'état des lieux des textes instituant des pénalités et proposition de nouveau cadre réglementaire de pénalité	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Diligenter une étude d'état des lieux des textes instituant des motivations sur les pénalités et proposition de nouveau cadre réglementaire d'assise de motivation sur les recouvrements en lieu et place des pénalités	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Poursuivre l'effort de réduction du taux de l'IRVM et le ramener à 10%	Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives
		Exonérer de 5 ans la TPA sur les CDI effectués par les entreprises et diligenter une étude assortie d'un cadre réglementaire d'une fiscalité incitatrice de création d'emploi,	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Réaliser une étude d'exonération fiscale de la micro-entreprise et des PME nouvellement créées et non concernées par le code des investissements	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Diligenter une étude d'assouplissement des procédures et modalités de paiement des droits et taxes assortie d'un cadre réglementaire de mise en œuvre	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
		Diligenté des études sectorielles sur les préoccupations sectorielles exprimées lors des rencontres Ministère de l'Economie et Finance et le Secteur privé	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités
		Relire l'article 520 du code des impôts en ramenant le montant de la caution à 2/3 de la dette fiscale et diligenter une étude en vue de trouver un consensus entre Etat et Secteur privé sur cette question sensible,	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible	Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités

MESURES TRANSVERSALES AUX DOMAINES JURIDIQUE ET FISCAL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
<p>Promouvoir des mesures transversales aux domaines juridique et fiscal pour l'émergence d'un secteur privé durable</p>	<p>Des mesures transversales aux domaines juridique et fiscal pour l'émergence d'un secteur privé durable sont promues</p>	<p>Réaliser une étude de proposition de mesures juridiques et fiscales pour la baisse des coûts des facteurs de production</p>	<p>Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible</p>	<p>Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités</p>
		<p>Diligenter une étude de propositions et d'adoption de mesures juridiques fiscales en faveur du genre</p>	<p>Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution Document de nouveau cadre réglementaire disponible</p>	<p>Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités</p>
		<p>Prendre en compte les résultats des états généraux de l'industrie dans le plan d'action</p>	<p>Rapport de relecture du plan d'action</p>	<p>Plan d'action</p>
		<p>Mettre en place un conseil présidentiel des investisseurs</p>	<p>Rapport d'étude effectué et validé Texte de création élaboré et adopté Structure mise en place</p>	<p>Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités</p>
		<p>Diligenter une étude sur une meilleure organisation du commerce</p>	<p>Rapport d'étude Projet de loi élaboré Cadre réglementaire disponible</p>	<p>Journal Officiel Directives administratives Rapport d'activités</p>
		<p>Appuyer la facilitation de l'accès à la propriété (relecture RAF, adoption sécurisation foncière en milieu rural)</p>	<p>Rapport d'études et de mission Attestation de bonne fin d'exécution</p>	<p>Rapport d'activités</p>
		<p>Recruter un facilitateur pour appuyer la relecture et l'adoption du code des investissements</p>	<p>Rapport de mission Attestation de bonne fin d'exécution</p>	<p>Rapport d'activités</p>
		<p>Diligenter une étude sur l'élaboration et l'adoption d'un code sur l'investissement agricole (Agriculture, Elevage et Environnement)</p>	<p>Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution</p>	<p>Rapport d'activités</p>
		<p>Diligenter une étude de création d'une zone franche pour les prestataires de services</p>	<p>Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution</p>	<p>Rapport d'activités</p>

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
		Diligenter une étude de création d'une zone franche industrielle avec un tarif préférentiel de l'électricité	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Rendre effective la réduction du prélèvement au cordon douanier de 2% à 1%	Rapport d'étude des aspects de mise en œuvre de la mesure	Rapport d'activité

DOMAINE INSTITUTIONNEL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Promouvoir les mesures d'accompagnement et de développement du secteur privé	Les institutions d'accompagnement du secteur privé sont efficaces	Renforcer les capacités de la DGSP	Nombre et types de renforcement réalisés	Rapport d'atelier et d'activités
		Diligenter une étude de l'élaboration d'un cadre réglementaire d'un bureau d'appui à l'ONAC	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Appuyer la finalisation de l'informatisation de la DGI	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Diligenter des études d'appui à la déconcentration de la MEFB, du CEFORÉ, du CGA, du FAFPA et du CEFAC à venir	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Créer et opérationnaliser un observatoire de la pratique des affaires.	Etude disponible Statuts, règlement intérieur et manuel de procédure adoptés Récépissé de reconnaissance disponible	MATD
		Créer et opérationnaliser un Centre d'Evaluation et des Formalités des Actes de Construire	Etude disponible Statuts, règlement intérieur et manuel de procédure adoptés Récépissé de reconnaissance disponible	MATD
		Renforcer les capacités du personnel judiciaire en charge des questions du secteur privé	Nombre et types de renforcement réalisés/an	Rapport d'atelier et d'activités
	Les mesures favorables à la création d'un environnement incitatif à l'émergence des entrepreneurs mises en œuvre	Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé	Nombre et types de renforcements réalisés/an	Rapport d'atelier et d'activités
		Diligenter une étude de mise en place de facilités d'accès au crédit (fonds de garanties souples, diminution coût du crédit et délais plus longs de remboursement)	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
		Diligenter une étude d'état des lieux et de propositions d'un cadre réglementaire d'implication du secteur privé dans la mise en oeuvre des projets et programmes de développement	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Diligenter une étude sur le niveau de pouvoirs de décision à déconcentrer pour le développement du secteur privé.	Rapport d'étude Attestation de bonne fin d'exécution	Rapport d'activités
		Maintenir, renforcer et améliorer les cadres de dialogues entre le Gouvernement et le secteur privé	Nombre et types de rencontres réalisés/an, notamment sectorielle Format des rencontres réexaminé	Rapport d'atelier et d'activités

DOMAINE SOCIO CULTUREL

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIONS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION
Promouvoir les mesures d'accompagnement d'un environnement de développement de l'esprit entrepreneurial	La compréhension et l'appropriation du rôle moteur du développement que doit jouer le secteur privé et ses implications sont effectives	Organiser des cadres de concertation sur la compréhension du rôle moteur du développement que doit jouer le secteur privé et ses implications	Nombre et types de rencontres réalisés/an	Rapport d'atelier et d'activités
		Organisation des rencontres de sensibilisation sur la culture entrepreneuriale	Nombre de sessions réalisés/an	Rapport d'atelier et d'activités

Annexe V : Tableau de synthèse des échanges de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé 2007

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
<p>1. En matière de fiscalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baisser les différents taux d'imposition à savoir l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) de 15 % à 10 %, l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) de 35 % à 25 % - Supprimer le prélèvement à la source de 5 % du chiffre d'affaires des entreprises - Simplifier les procédures de paiement des impôts à travers la promotion de moyens modernes tels que : <ul style="list-style-type: none"> o l'informatisation du système de paiement o l'acceptation des paiements par virement bancaire o la simplification des formalités et des liasses fiscales - Prendre des nouvelles dispositions fiscales pour les entreprises en création en : <ul style="list-style-type: none"> o les exonérant de la patente la première année o les exonérant de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) les deux premières années - Exonérer des droits de douane les équipements de production des entreprises - Supprimer l'article 520 du nouveau code des impôts 	<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions seront prises pour revoir à la baisse ces taux d'imposition de 15 à 12,5% pour l'IRVM et de 35 à 30% pour l'IBIC - La modernisation de l'administration fiscale, l'informatisation de la Division des Grandes Entreprises (DGE) et de la DGI d'ici la fin de 2007 devraient répondre à cette préoccupation. Le Secteur Privé est appelé à informatiser ses structures pour une maximisation des résultats - Une opération d'équipement en matériel informatique en franchise de droits et taxes avait été lancée sans connaître d'engouement majeur dans les milieux d'affaires. Une telle opération pourrait être relancée d'ici fin 2008 - Les conditions ne sont pas encore réunies pour envisager une telle mesure qui nécessite un partenariat équitable fondé sur la confiance mutuelle entre l'Etat et le Secteur Privé

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
<p>1. En matière de fiscalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exonérer de tout droit d'enregistrement des baux, sous-baux et proroger les baux des biens meubles soumis à la TVA - Réduire les taux de mutation à titre onéreux et des mutations à titre gratuit - Délivrer l'attestation de situation fiscale sans mention, ni d'objet, ni de destinataire à l'image de celle que délivre la CNSS - Mettre effectivement en place le Comité Consultatif de Fiscalité et prendre réellement en compte les avis du secteur privé dans l'élaboration de la loi des finances - Harmoniser la fiscalité applicable à l'expertise nationale et étrangère, ainsi que celle des sociétés d'assurance, des banques et des sociétés pharmaceutiques, au regard des dispositions communautaires - Baisser de 12 % à 2 % la taxe appliquée sur l'assurance maladie - Rendre transparents les services de l'Etat (l'administration fiscale) pour une meilleure optimisation des ressources à tous les niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure est déjà mise en œuvre et les difficultés pratiques seront bientôt levées. Par ailleurs, le secteur informel sera bénéficiaire de ces attestations pour les opérations bancaires - Des réflexions seront engagées pour la déductibilité des provisions techniques au niveau des banques et des assurances

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
<p>2. Au titre des marchés publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le délai de traitement des chèques roses à une (01) semaine comme initialement prévu - Apurer les créances des entreprises sur l'Etat de façon périodique - Relire les textes réglementant les marchés publics notamment les dispositions relatives à la moins disance, au cumul des marchés, au droit d'enregistrement, à l'exonération avant le démarrage effectif des travaux, à l'uniformisation des taux d'intérêt - Réduire les très longs délais d'enregistrement des marchés en Hors Taxes, Hors Douane et revenir à l'ancienne formule d'enregistrement immédiat des marchés Toutes Taxes Comprises (TTC) - Exempter les consultants en génie civil de la caution bancaire - Traiter dans l'équité les dossiers de demande d'exonération pour toutes les catégories d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Des propositions d'amélioration sont à l'étude - Des propositions d'amélioration sont à l'étude - Des propositions d'amélioration sont à l'étude - Des propositions d'amélioration sont à l'étude

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
<p>3. En matière d'environnement institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la restructuration du PAPME - Déconcentrer effectivement la gestion des budgets au niveau des régions en vue d'un développement soutenu du secteur privé local - Mieux structurer le secteur de la construction à travers la création du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et du Guichet Unique Foncier (GUF) - Adopter un plan unique d'actions pour l'amélioration du climat des affaires pour une cohérence des différentes initiatives développées - Consolider le dialogue et le partenariat permanent et constructif entre le secteur privé et les pouvoirs publics par la mise en place d'un Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) - Tenir effectivement les Etats Généraux de l'Industrie burkinabè et adopter un plan d'actions pour relancer le secteur - Revoir à la baisse les coûts des facteurs de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier est très avancé et une réunion est prévue en octobre 2007 pour examiner la question relative à la création d'une Agence de Promotion des PME - Des réflexions seront engagées pour la déconcentration budgétaire effective pour les structures administratives à gros budget - Des réflexions se poursuivent pour la mise en place du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et du Guichet Unique Foncier (GUF) - Des réflexions seront engagées pour la mise en place du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) - Le Burkina Faso développe des initiatives pour les énergies alternatives, notamment le biocarburant. A cet effet, un cadre réglementaire sera mis en place en vue d'accompagner les initiatives privées qui se manifesteront

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
3. En matière d'environnement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la lutte contre la fraude et la contrefaçon - Renforcer les capacités des paysans en matière de gestion et d'aménagement des retenues d'eau pour leurs besoins d'exploitation de fosses fumières 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs actions ont été menées par le Gouvernement dans toutes les structures ministérielles en charge de la question. La collaboration des acteurs du secteur privé est cependant sollicitée - L'implication du secteur privé dans l'agro-business et la compétitivité des agriculteurs à travers un partenariat avec les opérateurs tant nationaux qu'étrangers sont nécessaires afin de sortir le pays de l'agriculture de subsistance

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
4. En matière création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer de manière stricte les textes en vigueur en matière de création d'entreprises - Mettre en place un système de tutorat ou d'élection de bail pour les créateurs d'entreprises qui sont dans l'impossibilité de produire le contrat de bail 	<ul style="list-style-type: none"> - Des réflexions seront engagées pour une réduction des coûts de création d'entreprises - Le Gouvernement n'est pas d'accord avec le système de tutorat ou d'élection de bail

Axes principaux	Actions proposées par le Secteur Privé	Réponses du Gouvernement
<p>5. En matière de commerce</p>	<p>1. Simplifier les procédures d'obtention du Certificat de Qualité Sanitaire délivré par le Laboratoire National de Santé Publique et du Certificat National de Conformité (CNC) délivré par l'Inspection Générale des Affaires Économiques, et réduire les frais y relatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une réunion y relative est prévue pour le 02 octobre prochain et la relecture de l'arrêté portant sur les contrôles effectués par l'Inspection Générale des Affaires Économiques (IGAE) et le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) pourrait être envisagée - Un avant projet de loi portant organisation du commerce déjà soumis au Comité Technique d'Évaluation des Avant-projets de Loi (COTEVAL) sera incessamment soumis au Conseil des Ministres

	<ul style="list-style-type: none"> - Plafonner le montant des dommages et intérêts réclamés aux employeurs et rendre opérationnel le fonds séquestre - Assurer que l'Etat endosse financièrement les erreurs judiciaires lorsque sa responsabilité est engagée 	<ul style="list-style-type: none"> - La relecture en cours du code de travail apportera une solution en proposant un barème en la matière - L'application effective des textes relatifs au fonds séquestre est satisfaisante du moment où plus d'une vingtaine de consignations ont déjà été reçues par le greffe de la cour de cassation
--	--	---

Axes principaux	Engagements pris par le Gouvernement	État d'exécution	Structures responsables	Chronogramme proposé	Évaluation
2. Au titre des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - Relire les textes relatifs aux marchés publics notamment le système d'enregistrement des contrats et celui des marchés publics en vue d'une plus grande transparence et la professionnalisation des acteurs - Ramener effectivement le délai de traitement des chèques roses à une (01) semaine comme initialement prévu - Réexaminer la question de la moins disance dans la réglementation des marchés publics 		<p>MEF</p> <p>MEF</p> <p>MEF</p>	<p>A déterminer</p>	

Axes principaux	Engagements pris par le Gouvernement	État d'exécution	Structures responsables	Chronogramme proposé	Évaluation
3. En matière d'environnement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et rendre opérationnel le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) - Créer un Guichet Unique Foncier (GUF) pour la délivrance de titres fonciers - Renforcer la lutte contre la fraude et la corruption - Appuyer l'opérationnalisation du CAMC-O - Mettre en place un Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) - Créer et rendre opérationnel un observatoire sur le climat des affaires sur la base d'une concertation entre le secteur privé et l'Etat - Finaliser la restructuration du PAPME en une Agence de Promotion des PME 		<p>MHU MCPEA MEF</p> <p>MHU MCPEA MEF</p> <p>MCPEA MEF CCI-BF MEBF</p> <p>MJ MEF</p> <p>PM MCPEA MEF</p> <p>MCPEA MEF CCI-BF MEBF</p> <p>MCPEA</p>	A déterminer	

Axes principaux	Engagements pris par le Gouvernement	État d'exécution	Structures responsables	Chronogramme proposé	Évaluation
4. En matière de création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les efforts pour la réduction des délais et des coûts relatifs à la création d'entreprise 		MCPEA MEF MJ MTSS MEBF	A déterminer	
5. En matière de commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence le certificat de contrôle sanitaire du Laboratoire National de Santé Publique avec le certificat national de conformité de l'Inspection Générale des Affaires Economiques - Mieux organiser le commerce pour un exercice plus efficace des affaires - Réorganiser le dispositif de contrôle des produits à l'importation 		MCPEA MS MCPEA MCPEA MS	Février 2008	
6. En matière de renforcement du partenariat Gouvernement/ Secteur Privé	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer effectivement les décisions prises lors de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé - Institutionnaliser des cadres de concertation sectoriels entre les ministères et le Secteur Privé - Réexaminer le format de la rencontre Gouvernement / Secteur Privé pour plus d'efficacité - Consulter le secteur privé avant l'adoption de la loi de finance 		Toutes les structures interpellées Tous les départements ministériels concernés PM MCPEA MEF MEF CCI-BF MEBF	A déterminer	

**Annexe VII : Tableau de suivi des mesures annoncées par le Gouvernement
lors de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé 2007 et pour
lesquelles des réflexions doivent être menées.**

Axes principaux	Mesures nécessitant des réflexions	État d'exécution	Structures responsables	Chronogramme proposé	Évaluation
1. En matière de fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter la fiscalité sur les revenus immobiliers des personnes retraitées - Déduire les provisions techniques au niveau des banques et des assurances - Appliquer une fiscalité adaptée au commerce du ciment 		<p>MEF</p> <p>MEF</p> <p>MEF</p>	<p>A déterminer</p>	

Axes principaux	Mesures nécessitant des réflexions	État d'exécution	Structures responsables	Chronogramme proposé	Évaluation
2. En matière d'environnement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Déconcentrer effectivement la gestion des budgets pour les structures à gros budget - Mettre en place un observatoire sur le climat des affaires 		MEF MATD MCPEA MEF CCI-BF MEBF	A déterminer	
3. En matière de renforcement du partenariat Gouvernement/ Secteur Privé	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une cérémonie de félicitation des opérateurs économiques qui se seraient distingués par leur civisme et leur contribution à l'économie nationale 		MCPEA MEF MJ CCI-BF MEBF	A déterminer	
4. En matière création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Lever les lourdeurs administratives en matière de création d'entreprises en vue de la facilitation des affaires - Réduire les coûts de création d'entreprises - Appliquer de manière stricte les textes en vigueur en matière de création d'entreprises 		MCPEA MEF MJ MTSS MEBF MCPEA MEF MJ MTSS MEBF MCPEA MEF MJ MTSS MEBF	A déterminer	

Axes principaux	Mesures nécessitant des réflexions	État d'exécution	Structures responsables	Chronogramme proposé	Évaluation
5. En matière de réglementation des professions	- Réviser la réglementation de la profession de vétérinaire avec la participation des différents acteurs du privé et des départements ministériels compétents		MRA MS	A déterminer	
6. En matière d'environnement juridique	- Créer un journal pour publier les décisions de justice		MJ	A déterminer	